

ÉCONOMIE VERTE

Guide pratique pour l'intégration des stratégies de l'économie verte dans les politiques de développement



Les publications de l'IFDD dans la nouvelle collection « *Guide pratique* » présentent le processus par lequel des acteurs examinent un problème dans une thématique donnée, analysent les options d'intervention et adoptent des solutions qui tiennent compte de toutes les dimensions de développement et associent toutes les parties prenantes.

Cette collection vise à doter des acteurs francophones d'outils pratiques qui leur permettront de mieux intégrer des concepts relatifs au développement durable et autres thématiques apparentées et de maîtriser les principales étapes d'une démarche d'analyse de problèmes et de recherche de solutions cohérentes et participatives.

Au-delà des spécificités de chaque pays, il existe des mesures universellement valables et qui s'appliquent à différents contextes. Cette collection vise également à promouvoir ces types de mesures.

Les publications de cette collection seront autant que possibles illustrées par des études de cas et des exercices pratiques pour faciliter l'appropriation des concepts et des approches méthodologiques par les utilisateurs.

ÉCONOMIE VERTE

Guide pratique pour l'intégration des stratégies
de l'économie verte dans les politiques
de développement

Réalisation

Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)

Direction de la publication

Jean-Pierre NDOUTOUM, Directeur de l'IFDD

Auteur

Andrea Marcello BASSI, Fondateur et Chef de la direction, Knowledge Srl

Relecture

Wafa ESSHALI, Consultante, Banque mondiale, FAO

Coordination technique

Faouzia ABDOULHALIK, Spécialiste de programme, IFDD

Collaboration à l'édition

Louis-Noel JAIL, Chargé de communication, Responsable du Service information et Documentation, IFDD

Marcel KLASSOU, Expert en évaluation environnementale

Idéalisoa ANDRINIELA, Volontaire internationale de la Francophonie, IFDD

Traduction

Anniké THIERRY, Traductrice indépendante

Révision linguistique, concept graphique et mise en page

Code Jaune, Design et Créativité

Tirage

500 exemplaires

ISBN version imprimée : 978-2-89481-202-0

ISBN version électronique : 978-2-89481-203-7

© Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD) 2015

56, rue Saint-Pierre, 3e étage, Québec, Canada G1K 4A1

Téléphone : 418 692-5727

Télécopie : 418 692-5644

ifdd@francophonie.org - www.ifdd.francophonie.org

Cette publication a été imprimée sur du papier contenant 100 % de fibres postconsommation, procédé sans chlore à partir d'énergie biogaz.



IMPRIMÉ AU CANADA - novembre 2015

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----------|
| Mot du directeur | V |
| Avant-propos | VII |
| Liste des abréviations | IX |
| Glossaire | X |
| 1. Introduction | 1 |
| 1.1. L'économie verte | 1 |
| 1.1.1. Économie verte, origine et définition | 1 |
| 1.1.2. Politiques de l'économie verte | 2 |
| 1.2. Liens entre l'économie verte et le développement durable | 4 |
| 1.3. Valeur ajoutée d'une stratégie de l'économie verte | 5 |
| 1.3.1. Population (Ménages) | 5 |
| 1.3.2. Secteur public | 5 |
| 1.3.3. Secteur privé | 6 |
| 1.4. Objectifs du manuel | 6 |
| 2. Processus d'élaboration d'une stratégie de l'économie verte | 7 |
| 2.1. Choix des secteurs : identification des problèmes et des opportunités | 8 |
| 2.1.1. Définition ou prise en compte de la vision et des priorités nationales | 8 |
| 2.1.2. Collecte des données et analyse des tendances | 9 |
| Encadré n°1 : Cycle des politiques | 11 |
| 2.2. Identification des options d'intervention : la formulation des politiques | 12 |
| 2.2.1. Définition des objectifs et des cibles à atteindre | 12 |
| 2.2.2. Identification des options stratégiques | 13 |
| Encadré n°2 : Processus intégré pour l'élaboration des politiques | 14 |
| 2.3. Évaluation des options d'intervention : évaluation de la politique | 16 |
| 2.3.1. Évaluation des impacts au sein de différents secteurs | 16 |
| 2.3.2. Choix des options d'intervention | 17 |
| Encadré n°3 : Outils disponibles pour l'analyse des investissements et politiques de l'économie verte | 18 |
| 2.4. Élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action : prise de décision | 21 |
| 2.4.1. Évaluation des impacts au cours du temps, selon le secteur et les acteurs | 21 |
| 2.4.2. Définition de la stratégie et d'un plan d'action | 22 |
| Encadré n°4 : Indicateurs en économie verte | 23 |
| 2.5. Mise en œuvre de la stratégie, suivi et évaluation des progrès : mise en œuvre des politiques, suivi et évaluation | 26 |
| 2.5.1. Définition des rôles et responsabilités et mise en œuvre du plan d'action | 26 |
| 2.5.2. Évaluation des impacts pour chaque secteur et groupe d'acteurs | 27 |
| Encadré n°5 : Modèles de simulation | 28 |

| | |
|---|----|
| Conclusion | 31 |
| Bibliographie | 33 |
| Annexe 1 : « Check list » pour une évaluation des politiques d'économie verte | 35 |
| Annexe 2 : Étapes et actions clés pour une analyse de l'économie verte | 36 |
| Annexe 3 : Interventions pour une transition de l'économie verte | 38 |
| Annexe 4 : Cadre des questions et indicateurs pour chaque étape de l'analyse | 41 |
| Annexe 5 : L'économie verte et les ODD | 43 |
| Annexe 6 : Quelques exemples de projets réussis en économie verte | 48 |

MOT DU DIRECTEUR

Les politiques et les mesures économiques des dernières décennies ont contribué à la dégradation excessive du capital naturel et à une augmentation considérable des risques environnementaux. Les avantages, en terme d'emplois et revenus, générés par ces modèles économiques ont été largement insuffisants pour compenser les coûts liés aux externalités sociales et environnementales, d'autant plus que ces coûts, non pris en compte par le mécanisme de marché, sont souvent assumés par les couches de population les plus vulnérables ou par les pays les moins protégés par un cadre réglementaire optimal.

La transition vers un nouvel ordre économique appelé « économie verte », et qui a été placée au centre des discussions de la Conférence Rio+20 en 2012, apparaît comme l'un des moyens précieux dont dispose les pays et la communauté internationale pour parvenir à une croissance dans une perspective de développement durable et d'élimination de la pauvreté et des inégalités sociales. L'économie verte vise à créer des possibilités d'emploi et de travail décent pour tous, tout en préservant les biens et services écosystémiques pour le bénéfice des générations actuelles et futures.

La Stratégie économique de la Francophonie, adoptée à Dakar au Sénégal en novembre 2014, met en évidence cette nécessité de concilier croissance économique, lutte contre la pauvreté et les inégalités, sauvegarde du capital naturel et réduction de la vulnérabilité face aux changements climatiques et autres risques environnementaux. Les outils de l'économie verte sont justement au cœur de cette démarche car ils servent à analyser les options de développement économique et social et à orienter les décisions dans une voie d'optimisation des ressources naturelles, de limitation des déchets et d'équité sociale.

La responsabilité sociale et environnementale des acteurs économiques, la régulation juridique de l'environnement, l'évaluation monétaire des biens et services écosystémiques et leur comptabilisation dans les comptes nationaux, la recherche-action dans le domaine de l'innovation, la promotion de mode de production et de consommation durable, sont autant de thématiques considérées par la nouvelle programmation de l'IFDD et dont l'objectif central est de mettre en place, dans les pays récipiendaires de nos actions, un cadre favorable à une croissance économique durable et inclusive.

À travers nos interventions, nous visons l'amélioration des capacités des acteurs de nos pays membres afin qu'ils tiennent compte de la valeur du capital naturel dans les politiques économiques, qu'ils réduisent la vulnérabilité des populations liée aux risques environnementaux et qu'ils saisissent les opportunités de création d'emplois décents dans la transition vers une économie verte. Les capacités acquises serviront les acteurs à adopter les normes et les comportements nécessaires à une production et

une consommation durable. Quant à la plateforme de collaboration en ligne en cours de mise en place, elle stimulera le partage d'expériences et la mutualisation des connaissances.

L'IFDD dispose d'atouts considérables pour atteindre ses objectifs à commencer par le partenariat qu'il a noué avec l'Université Senghor d'Alexandrie, le Centre International de Technologie et de l'Environnement de Tunis (CITET), et l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS). Ces institutions regorgent d'une expérience et d'une expertise reconnues qui sont complémentaires à celles de notre institut. Ce partenariat initié en 2014 a enregistré en moins d'un an des réalisations parmi lesquelles la formulation d'un programme quadriennal de renforcement des capacités, la formation de cadre des pays francophones d'Afrique et la publication du présent guide.

L'accès de l'IFDD à un vaste réseau de professionnels qui dispose d'un nombre important d'experts aguerris dans les domaines de l'économie verte et de la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, constitue un autre avantage. Ainsi, pour la rédaction du présent guide méthodologique, l'IFDD a pu solliciter l'intervention de Monsieur Andrea BASSI, économiste international et président de la firme KnowlEdge Srl et de Madame Wafa SALHI, experte internationale sur les questions de développement durable et d'intégration des problématiques environnementales dans les politiques de développement. Nous tenons à les remercier pour la rigueur appliquée à ce travail et pour la qualité du produit qui en résulte.

Le présent guide a pour objectif principal de contribuer à renforcer la compréhension du concept d'économie verte ainsi que la maîtrise du processus de sa mise en place et des outils techniques appropriés pour une meilleure intégration des piliers du développement durable.

Que cet ouvrage contribue à augmenter l'intérêt des pays pour ce concept d'économie verte et qu'il facilite son appropriation et sa pratique au quotidien. Bonne lecture !

Jean-Pierre NDOUTOUM

AVANT-PROPOS

L'économie verte peut être considérée comme une voie pour atteindre le développement durable. C'est une stratégie constituée d'un certain nombre de politiques et plans d'action, qui promeut un nouveau paradigme de développement. Elle est basée sur une véritable intégration des trois piliers du développement durable que sont les dimensions sociale, économique et environnementale. Elle appuie ainsi la création d'une économie solide qui favorise l'équité et le bien-être social à travers des investissements qui (1) réduisent les émissions et la pollution, (2) améliorent l'efficacité énergétique et l'utilisation des ressources et (3) préservent l'environnement en luttant contre la dégradation des écosystèmes.

Le concept d'« économie verte » est apparu la première fois dans le rapport « Blueprint for a Green Economy » en 1989. Depuis, l'intérêt pour une transition verte n'a cessé d'évoluer et s'est intensifié jusqu'à être placé au centre des discussions de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (CNUDD) ou Rio+20 de 2012 qui l'a reconnu comme un outil de développement durable.

Le rapport de synthèse de la Conférence Rio+20 souligne le manque de clarté du concept et mentionne les risques perçus par les pays membres notamment sur les conditionnalités de l'aide au développement et les barrières commerciales qui pourraient en découler. Ainsi, malgré les nombreux avantages et les bénéfices qui en découleraient dans les différents secteurs de développement comme l'agriculture, l'énergie, la pêche, etc. mis en exergue dans plusieurs rapports nationaux et internationaux, peu de pays ont élaboré et mis en œuvre des plans et stratégies pour une économie verte.

Quelques expériences ont cependant été réalisées au niveau de certains pays en matière d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies d'économie verte dans le cadre des plans de développement économique et social. L'analyse de ces expériences a permis d'identifier les efforts nécessaires, de caractériser les principales étapes du processus de planification et de sélectionner les actions qui permettent d'assurer l'intégration effective et opérationnelle des trois piliers du développement durable dans les processus de planification existants.

Se basant sur les résultats de cette analyse, le présent guide pratique fournit les principales étapes nécessaires à l'évaluation de l'économie verte. Il est destiné aux responsables gouvernementaux, aux gestionnaires, aux techniciens, aux chercheurs et à tous les acteurs intéressés par la planification de l'économie verte. À cet égard, ce

manuel tient compte de chaque phase du cycle d'intégration et de prise de décision et comprend des indications concrètes sur les évaluations à mener pour développer une stratégie globale et cohérente qui intègrent les objectifs du développement durable.

Ces principales étapes sont :

1. **Choix des secteurs : identification des problèmes et opportunités**
 - a. Prise en compte de la vision du pays et de ses priorités nationales
 - b. Collecte des données et analyse des tendances
2. **Identification des options d'intervention : la formulation des politiques**
 - a. Définition des objectifs et des cibles à atteindre
 - b. Identification des options d'intervention (politiques et investissements)
3. **Évaluation des options d'intervention : évaluation de la politique**
 - a. Évaluation des impacts au sein de différents secteurs
 - b. Choix des options d'intervention
4. **Élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action : prise de décision**
 - a. Évaluation des impacts au cours du temps, selon le secteur et les acteurs
 - b. Définition de la stratégie et d'un plan d'action
5. **Mise en œuvre de la stratégie, suivi et évaluation des progrès : mise en œuvre des politiques, suivi et évaluation**
 - a. Définition des rôles et des responsabilités et mise en œuvre du plan d'action
 - b. Évaluation des impacts pour chaque secteur et groupe d'acteurs.

Ces cinq étapes contribuent à une analyse transversale de l'élaboration et de l'évaluation des politiques et des investissements de l'économie verte. Pour prévoir les impacts de la mise en œuvre des politiques, il faut utiliser les outils disponibles, comme les indicateurs, les scénarios et les modèles de simulation. Dans la pratique, l'évaluation des politiques doit être effectuée dans le cadre de scénarios tels le développement technologique, les catastrophes naturelles en tenant compte d'une variété d'indicateurs (sociaux, économiques et environnementaux). La fiabilité et la cohérence de l'information disponible quant à ces trois niveaux, ainsi que la façon dont ils interagissent entre eux, déterminent le succès de tout plan national de développement à moyen et long terme. Ce manuel fournit une introduction à ces outils et indique la démarche à suivre selon les cinq étapes proposées.

L'approche par étapes telles que détaillées dans ce guide contribue à faciliter la compréhension de l'économie verte au niveau national et l'identification des priorités pour l'investissement et l'élaboration de politiques qui peuvent conduire le pays vers le développement durable, à travers la création de synergies entre plusieurs secteurs et acteurs.

Liste des abréviations

BIT – Bureau International du Travail

CEA – Commission Économique des Nations Unies pour l’Afrique

CNUDD – Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable

EMG – United Nations Environment Management Group

ESE – Implications environnementales, sociales et économiques

EV – Économie verte

GEM – Green Economy Model

NPVM – Nouveau Pacte Vert Mondial

ODD – Objectifs de Développement Durable

PAYT – Pay as you throw

PIB – Produit Intérieur Brut

PNUD – Programme des Nations Unies pour le Développement

PNUE – Programme des Nations Unies pour l’Environnement

PSE – Paiement pour les services environnementaux

Rio+20 – Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012

Glossaire

Développement durable : le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins.

Économie verte : une économie verte est un véhicule pour le développement durable. C'est une économie qui se traduit par une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant considérablement les risques environnementaux et les pénuries écologiques.

Croissance verte : la croissance verte est le progrès économique dans une économie verte. Elle favorise le type de développement qui est durable pour l'environnement, à faible émission de carbone et socialement inclusive. Elle assure la préservation du capital naturel pour qu'il continue de fournir les ressources et les services environnementaux dont dépend notre bien-être.

Investissement vert : un investissement qui favorise l'atteinte de l'économie verte en réduisant les émissions de carbone et la pollution. Il assure l'efficacité énergétique et des ressources, la prévention de la perte de biodiversité et des services écosystémiques, ainsi que la création d'emplois verts.

Emplois verts : selon le Bureau International du Travail (BIT), les emplois verts sont des emplois décents (donc intégrant la dimension sociale) qui réduisent la consommation d'énergie et de matières premières, limitent les émissions de gaz à effet de serre, minimisent les déchets et la pollution, protègent et restaurent les écosystèmes.

Indicateur : un instrument qui fournit une indication, généralement utilisé pour décrire et/ou donner un ordre de grandeur à une condition donnée.

Méthodologie : la connaissance utilisée pour la création de différents types de modèles de simulation. Il comprend les fondements théoriques de l'approche et englobe à la fois des analyses et des instruments qualitatifs et quantitatifs.

Cycle de création des politiques publiques : le processus de l'élaboration des politiques comprend généralement l'identification des enjeux, la formulation, l'évaluation, la prise de décision, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique.

Modèle de simulation : un modèle est une simplification de la réalité, une représentation de la façon dont le système fonctionne et une analyse de la structure et des données qui génèrent les tendances observées. Un modèle quantitatif est construit en utilisant une ou plusieurs méthodes, avec leurs forces et faiblesses.

Dynamique des Systèmes : une méthodologie qui utilise les stocks et les flux pour représenter explicitement les boucles de rétroaction, les retards et la non-linéarité. Ces trois paramètres sont caractéristiques du monde réel et ces méthodes dynamiques des systèmes, au contraire d'autres méthodologies, peuvent les représenter convenablement.

Boucle de rétroaction : la rétroaction est un processus par lequel un changement initial se réaffecte finalement à travers une chaîne de causalité.

Retard : définis comme le temps qu'il faut pour effectuer une action, ou pour recevoir des informations pertinentes pour prendre des décisions informées. Les retards sont explicitement représentés dans les modèles de la Dynamique des Systèmes, résultant en un modèle (ainsi que ses résultats), qui reflètent bien la réalité.

Non-linéarité : définie comme le rapport entre deux variables lorsque cela ne conduit pas à un résultat (la deuxième variable) étant directement proportionnelle à la variation de l'entrée (la première variable). En conséquence, la non-linéarité représente ces relations où un petit changement initial peut conduire à un changement important dans les résultats, ou vice versa. Dans la réalité, la plupart des relations sont non linéaires.

1. INTRODUCTION

1.1. L'économie verte

1.1.1. Économie verte, origine et définition

Au cours des vingt années qui ont suivi l'apparition du terme « économie verte » dans le rapport « Blueprint for a Green Economy » (Pearce et al., 1989), l'intérêt pour une transition verte a évolué de plus en plus fortement. Suite à la crise financière mondiale de 2008, plusieurs appels ont été lancés dans l'arène politique mondiale pour un Nouveau Pacte Vert Mondial (NPVM). Ainsi, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) a commandité un rapport en 2009 (Barbier, 2010) qui décrit l'économie verte comme une stratégie à long terme pour aider les économies nationales à sortir de la crise. Le Nouveau Pacte Vert Mondial a fixé trois objectifs :

- La reprise économique ;
- La réduction de la pauvreté ;
- La réduction des émissions des gaz à effet de serre et de la dégradation des écosystèmes.

Ce document propose un cadre pour les programmes de relance verte ainsi que des politiques de soutien nationales et internationales, y compris le soutien aux pays en voie de développement.

En 2011, le PNUE a publié un autre rapport qui explicite le concept d'économie verte, analyse les secteurs clés de l'économie verte et identifie des recommandations pour l'action à l'échelle globale, nationale ainsi que sectorielle.

Au **niveau stratégique**, le PNUE (2011) considère l'économie verte comme *« une économie qui se traduit par l'amélioration de l'équité et du bien-être social de l'homme, tout en réduisant sensiblement les risques environnementaux et les pénuries écologiques »*.

Au niveau opérationnel, la croissance des revenus et la création d'emplois dans l'économie verte sont favorisées par des investissements qui visent à :

- Réduire les émissions de carbone et la pollution ;
- Améliorer l'efficacité énergétique et dans l'utilisation des ressources ;
- Empêcher la perte de biodiversité et des services environnementaux.

Il s'agit notamment d'investissements dans le capital humain et social pour donner un rôle central à l'équité et au bien-être social de l'homme à travers la croissance des revenus et de l'emploi. L'approche est basée sur une analyse économique des tendances, des opportunités et des risques présents. Elle tient compte également du bilan des expériences passées pour une application plus efficace des instruments de politique intégrés.

Le rapport affirme aussi que la transition vers une économie verte a sa justification économique et sociale, avec des bénéfices tant pour le secteur public que privé :

- Pour les gouvernements, cela s'exprime par l'aide aux produits écologiques, par la suppression des subventions archaïques ; la réforme des politiques et l'incitation aux politiques nouvelles ; le renforcement des infrastructures du marché ; la réorientation de l'investissement public ; et l'incitation à la consommation écologique dans le secteur public.
- Quant au secteur privé, il s'agit de convaincre de l'opportunité que représente l'économie verte. Pour ce faire, il faut mettre en place les réformes politiques et offrir des avantages fiscaux de niveaux de financement et d'investissement plus élevés (PNUE, 2011).

En conclusion, il convient de souligner qu'il n'existe pas qu'une seule approche de l'économie verte, au contraire :

- L'économie verte ne privilégie pas une perspective politique par rapport à une autre. Elle est adaptable à toutes les économies.
- Dans une économie verte, la croissance du revenu et de l'emploi est suscitée par des investissements publics et privés qui réduisent les émissions de carbone et la pollution, améliorent l'efficacité énergétique dans l'utilisation des ressources et empêchent la perte de biodiversité et les services de l'écosystème.
- Ces investissements doivent être encouragés et soutenus par des réformes ciblées des dépenses et des politiques publiques.
- Une économie verte reconnaît le capital naturel comme un atout économique essentiel.

1.1.2. Politiques de l'économie verte

Les politiques de l'économie verte ont pour objectif général de créer les conditions favorables à la transition vers des modes de production et de consommation plus durables. Les principaux objectifs spécifiques des politiques de l'économie verte comprennent, entre autres:

- L'élimination des obstacles au commerce des produits écologiques – par ex. à travers l'arrêt des subventions aux produits nuisibles à l'environnement ;
- La réforme des politiques économiques et la mise en œuvre de nouveaux programmes incitatifs ;
- Le renforcement des infrastructures des marchés et des mécanismes du marché.
- Le redéploiement des investissements publics ;
- La prise en compte de la dimension écologique dans les processus d'approvisionnement dans le secteur public.

Quatre instruments clés sont disponibles pour avoir un impact sur les comportements et les tendances futures :

- **Investissements** : Intervention directe du secteur public visant à la construction ou à l'amélioration d'infrastructures déjà vertes et à la restructuration des services existants. *Exemples : investissements dans les réseaux de transport public ; construction de centrales d'énergie renouvelable, investissements pour la protection ou la restauration des écosystèmes etc.*
- **Mesures incitatives et dissuasives** : Mesures fiscales/subventions visant à stimuler ou à dissuader les investissements privés. Il s'agit d'instruments très efficaces pour orienter le marché. *Exemples : tarifs de rachat des énergies renouvelables ; suppression des subventions aux combustibles fossiles.*
- **Cadres réglementaires** : Formulation de lois et de règlements pour l'adoption formelle d'objectifs de durabilité, afin d'en assurer l'application et le respect. *Exemples : normes sur les énergies renouvelables, normes sur la consommation de carburant, établissement de réserves naturelles et zones protégées.*
- **Interventions sociales** : Visant à informer le public en vue de stimuler des changements volontaires de comportement. Ces interventions comprennent, entre autres, le renforcement des capacités (humaines et institutionnelles) et les campagnes de sensibilisation. *Exemple : formation destinée aux agriculteurs sur l'utilisation d'intrants agricoles biologiques.*

Les instruments de politiques mentionnés ci-dessus peuvent être utilisés dans **cinq domaines prioritaires d'intervention** sectorielle et intersectorielle (PNUE, 2011) :

- I. **Aborder les externalités environnementales.** Une externalité signifie que le prix de marché d'un bien ou service est inférieur à ses coûts sociaux et environnementaux réels. Un coût de production plus bas est avantageux pour l'entrepreneur et l'acheteur, mais l'environnement et la population en paieront les frais dans un avenir plus ou moins proche.
- II. **Limiter les dépenses du gouvernement dans des domaines qui appauvrissent le capital naturel.** Plusieurs pays consacrent une grande partie des ressources publiques aux subventions nuisibles à l'environnement. Cette mauvaise répartition des dépenses publiques a contribué au renforcement des comportements de production et de consommation non durables, ce qui décourage les investissements privés dans des alternatives vertes.
- III. **Promouvoir l'investissement et les dépenses dans des domaines qui stimulent une économie verte.** Alors que la majeure partie des investissements de l'économie verte devra finalement provenir du secteur privé, le contrôle rigoureux des dépenses publiques et des mesures d'incitations à l'investissement peuvent jouer un rôle important dans l'avenir de cette nouvelle économie. C'est le cas des

pays en développement où les incitations publiques sont essentielles pour attirer les investissements privés (nationaux et étrangers).

- IV. **Établir des cadres réglementaires solides.** Les règlements constituent la base juridique sur laquelle les autorités publiques peuvent compter pour la mise en application des politiques. Un cadre réglementaire bien conçu peut instaurer des lois, inciter à la mise en œuvre d'activités en économie verte, et supprimer les formes les plus néfastes de comportements non durables, soit en créant des normes minimales ou en interdisant complètement certaines activités.
- V. **Établir des cadres internationaux qui régissent l'activité économique.** En plus des lois nationales, il y a aussi un certain nombre de mécanismes internationaux et multilatéraux qui régissent l'activité économique. Il s'agit, par exemple, des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et des négociations commerciales internationales.

1.2. Liens entre l'économie verte et le développement durable

Le développement durable nécessite la promotion et le renforcement de trois piliers interdépendants et complémentaires : **la protection de l'environnement, le développement social et le développement économique.** Dans une économie verte, l'environnement favorise la croissance économique et le bien-être humain. En tant que telle, l'économie verte peut être considérée comme une approche orientée vers l'action pour atteindre les objectifs du développement durable.

Le rapport de l'EMG (2011) souligne que la mise en œuvre des politiques de développement durable au cours des deux dernières décennies a été limitée par l'intervention au niveau des trois piliers (société, économie et environnement) pris indépendamment l'un de l'autre. Cette approche générale des trois piliers du développement durable a conduit à leur juxtaposition plutôt qu'à leur intégration. La nouvelle vision liée à l'économie verte vise à résoudre ce problème en soulignant que la chose la plus importante n'est pas la moyenne arithmétique entre les trois piliers (ajoutés ou soustraits selon le cas) mais plutôt l'algèbre entre eux (la façon dont les variables interagissent les unes avec les autres dans leur contexte et la manière dont elles se combinent à l'équation du développement durable).

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (Rio+20) a explicitement soulevé la nécessité de lier l'économie verte aux objectifs du développement durable pour l'éradication de la pauvreté. Un résultat important de la Conférence de Rio+20 a été l'obtention d'un accord par les États membres sur le lancement d'un processus visant l'élaboration d'un ensemble d'Objectifs de Développement Durable (ODD), qui s'appuiera sur les précédents Objectifs du Millénaire pour le développement, et devrait à terme aboutir à un programme de développement mondial commun au-delà de 2015. Après la publication des résultats de Rio+20 dans le rapport « L'avenir que nous voulons », un processus intergouver-

nemental inclusif et transparent sur les ODD a été établi. Un groupe de travail composé de 30 membres a été créé et chargé de préparer une proposition sur les ODD (examinée lors de la 68^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies), et qui a été adoptée le 25 septembre 2015, lors du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après 2015 (70^e session de l'Assemblée de l'ONU).

Le programme de développement durable pour l'après 2015 représente une occasion historique de passer d'une approche au développement par secteurs à une approche plus intégrée. Comme indiqué par le PNUE (2014), inclusion et équité sous-tendent la cohésion entre les trois piliers du développement durable et peuvent être utilisés comme un « filtre » pour évaluer l'exhaustivité et la robustesse des objectifs post-2015 et les indicateurs qui seront retenus.

1.3. Valeur ajoutée d'une stratégie de l'économie verte

1.3.1. Population (ménages)

La stratégie d'économie verte favorise l'équité (ou l'inclusion). Concrètement, l'économie verte souligne le rôle crucial que jouent les ressources naturelles comme moteur d'une croissance durable et dont les populations les plus pauvres dépendent largement. En protégeant l'environnement, une économie verte réduit la vulnérabilité au changement climatique (exemple de la productivité agricole) et les fluctuations des prix (exemple du prix des denrées alimentaires), fournit de l'énergie durable à tous (exemple de l'énergie solaire) et augmente la disponibilité de l'eau et de la nourriture.

La création d'emplois est aussi au cœur d'une stratégie pour l'économie verte. L'emploi durable n'est pas seulement vert, puisqu'il prend en compte l'environnement, il est aussi décent, car il doit se conformer aux normes de conditions de travail et de salaires équitables.

1.3.2. Secteur public

L'économie verte est une approche orientée vers l'action pour atteindre les objectifs du développement durable. Concrètement, elle nécessite des interventions publiques pour renouveler les modèles d'investissement en faveur de la durabilité. Une économie verte améliore la durabilité des achats et des investissements gouvernementaux, déclenche une croissance durable, augmente ainsi les revenus du gouvernement et contribue à équilibrer les finances publiques.

En adoptant une approche systémique, l'économie verte permet d'identifier les défis présents et futurs, d'éviter les goulots d'étranglement et l'apparition des effets pervers des investissements. Par conséquent, l'économie verte lie la planification à court terme avec celle à long terme en s'assurant que toutes les actions conduisent à des résultats et à une croissance durable.

1.3.3. Secteur privé

L'économie verte représente également un domaine important de croissance pour le secteur privé, une croissance qui soutient l'environnement tout en étant inclusive. En d'autres termes, une économie verte donne la priorité aux moteurs nationaux de la croissance, s'appuyant sur tout un savoir-faire et la création de compétences. Le secteur privé est un acteur clé dans ce domaine, à la fois pour les investissements (exemple des bénéfices issus des politiques publiques) et la création d'emplois (en formant et en employant de nouveaux talents pour soutenir la mise en place de nouveaux secteurs). La gestion durable des eaux, l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables, les pratiques agricoles écologiques, etc. représentent d'importantes opportunités pour le secteur privé, à la fois au niveau local et au niveau national.

1.4. Objectifs du manuel

Ce manuel vise à présenter les étapes clés nécessaires pour procéder à une évaluation de l'économie verte. Il est adressé aux responsables gouvernementaux, aux gestionnaires, aux techniciens, ainsi qu'aux chercheurs et à tous les intervenants intéressés par la planification de l'économie verte. Il tient compte de chaque étape dans l'élaboration de politiques et de prise de décision et fournit des indications concrètes sur les évaluations à mener pour développer une stratégie cohérente qui prend en compte des objectifs du développement durable.

2. PROCESSUS D'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE L'ÉCONOMIE VERTE

L'élaboration d'une stratégie intégrée et inclusive pour l'économie verte est le résultat d'un processus continu, où les décideurs nationaux et autres parties prenantes travaillent ensemble pour l'identification des principaux sujets d'intérêt, en visant le développement de solutions globales qui tiennent compte des facteurs sociaux et des dimensions d'équité économique, environnementale et intergénérationnelle du développement.

Bien que chaque pays soit confronté à des défis spécifiques et à des priorités de développement uniques, les mesures proposées dans ce manuel sont universelles et valables dans la plupart des contextes. Les cinq étapes proposées examinent et évaluent le contexte local pour responsabiliser les équipes nationales aux actions clés qui visent à créer et mettre en œuvre des stratégies cohérentes et intersectorielles, ainsi que les plans d'action.

Les cinq étapes analysées en détail dans les sections suivantes sont :

1. Choix des secteurs : identification des problèmes et opportunités ;
2. Identification des options d'intervention : formulation des politiques ;
3. Évaluation des options d'intervention : évaluation de la politique ;
4. Élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action : prise de décision ;
5. Mise en œuvre de la stratégie, du suivi et de l'évaluation des progrès : mise en œuvre des politiques, suivi et évaluation.

Pour chacune de ces cinq étapes, les activités spécifiques et les outils disponibles sont présentés dans un encadré dans le but de guider l'évaluation efficace et efficiente de l'économie verte en utilisant une approche participative.

2.1. Choix des secteurs : identification des problèmes et des opportunités

2.1.1. Définition ou prise en compte de la vision et des priorités nationales

Il n'y a pas de méthode universelle pour créer les conditions favorables à la transition vers une économie verte. Bien qu'un certain nombre d'instruments politiques, d'outils d'évaluation et d'approches intégrées sont fournies par le PNUE et par d'autres organisations internationales pour guider les décideurs nationaux, l'utilisation de ces instruments peut varier en fonction des spécificités nationales (selon les dimensions politiques, économiques, environnementales, sociales et culturelles) et en fonction aussi de la vision du développement du pays et des priorités nationales qui en résultent.

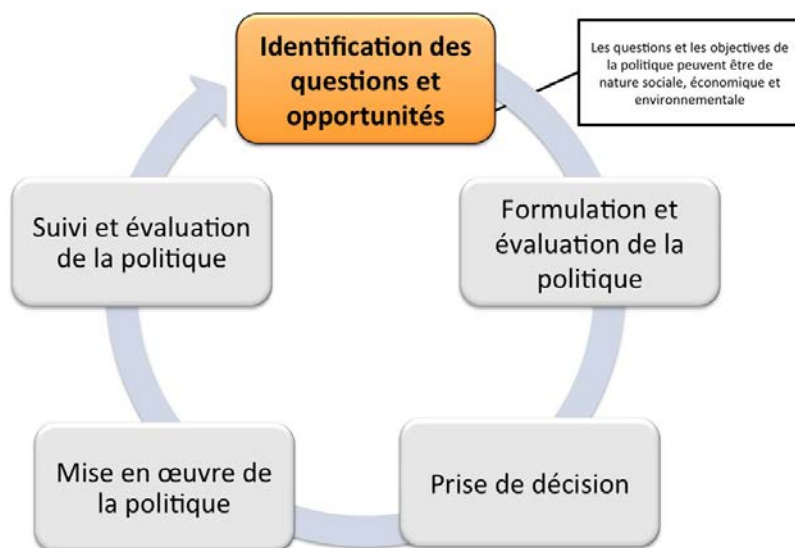


Figure 1. Identification des questions et opportunités comme étape du procédé d'élaboration intégrée des politiques

Cependant, les actions clés suivantes sont proposées pour cette phase du cycle de prise de décision :

1. Explorer le lien entre la vision nationale du pays et les principes/objectifs de l'économie verte. La phase initiale de l'évaluation de l'économie verte correspond à l'analyse des principales raisons pour lesquelles le pays décide de s'engager dans la formulation d'une stratégie de l'économie verte. Il est crucial d'identifier les efforts existants dans la définition de la vision nationale. Les

interventions pour la transition vers l'économie verte seront alors élaborées et mises en œuvre sur la base des priorités extraites de cette vision nationale.

2. **Identifier la couverture sectorielle la plus appropriée pour l'évaluation de l'économie verte à partir de l'analyse précédente.** Dans certains cas, les différents secteurs peuvent être analysés simultanément afin de faciliter une évaluation intégrée des défis et des opportunités sectorielles et intersectorielles. Cela conduit à l'identification des politiques appropriées dans chacune des zones d'intervention ciblées qui collectivement conduisent à la réalisation de la vision.
3. **Examiner les plans et les politiques existantes (sectorielles et intersectorielles) après l'identification des limites de l'analyse précédente.** L'examen pourrait se concentrer par exemple, sur les stratégies de développement, les politiques, les plans d'action et les plans d'investissement, ainsi que sur les stratégies des évaluations nationales de l'environnement et de l'éradication de la pauvreté. De nombreux pays ont déjà adopté des politiques et des cadres réglementaires pour assurer la protection de l'environnement, l'adaptation au changement climatique ou son atténuation, le développement durable dans certains secteurs prioritaires ; l'évaluation de l'économie verte devra s'appuyer sur ces politiques et ces cadres déjà existants pour identifier les synergies à même d'accélérer la transition vers une économie verte.

Cette analyse peut certes varier en fonction des priorités nationales et de la vision, cependant l'objectif final de la transition vers l'économie verte reste le développement durable (pour la société, l'économie et l'environnement). Étant donné la forte interdépendance entre les secteurs, les effets des interventions politiques sectorielles auront également des répercussions négatives ou positives les unes sur les autres. Il est donc fortement recommandé d'adopter une perspective intégrée et systémique dans toutes les étapes de l'évaluation de l'économie verte pour identifier les synergies entre les secteurs et acteurs et éviter des résultats non attendus.

2.1.2. Collecte des données et analyse des tendances

Une fois la portée de l'analyse identifiée sur la base de la vision et des priorités nationales de développement, les données pertinentes doivent être collectées au niveau sectoriel. En particulier, l'évaluation de la performance sectorielle facilite l'identification des problèmes spécifiques qui pourraient représenter une menace pour le développement durable dans le court, moyen et/ou long termes. À cet égard, le manuel « *Using Indicators for Green Economy Policy Making* » (PNUE, 2013) constitue un support précieux pour une utilisation judicieuse d'indicateurs dans l'identification des problèmes et la définition des priorités.

Différents types de données peuvent être utilisés pour analyser les tendances sectorielles. Les ensembles de données quantitatives historiques sont particulièrement pertinents, car ils peuvent être facilement utilisés pour la comparaison avec d'autres pays, en rapport aux objectifs nationaux, régionaux et mondiaux existants pour une

évaluation de l'économie verte. D'autre part, les informations qualitatives peuvent être utilisées pour compléter l'analyse des tendances et des modèles, et fournir des informations supplémentaires au cas où les données quantitatives fiables ne sont pas suffisantes.

Dans la mesure du possible, les différentes sources de données doivent être comparées, y compris celles des organismes nationaux de statistiques, des organisations internationales et des instituts de recherche renommés. En outre, et étant donné la nature intersectorielle des évaluations de l'économie verte, la cohérence des indicateurs sur différents secteurs doit être analysée pour pouvoir soutenir une analyse intégrée des tendances et des modèles.

Sur la base des données recueillies, une analyse des tendances et des modèles doit être effectuée afin d'évaluer la performance sectorielle et intersectorielle en vue de détecter les éventuelles problématiques environnementales qui doivent être prises en compte dans les priorités nationales. Selon le secteur et le sujet analysé, les actions clés suivantes doivent être envisagées :

1. **La performance des secteurs doit être évaluée sur la base de l'évolution des indicateurs clés, en étant conscient que les trajectoires en baisse ou en hausse peuvent révéler l'existence de menaces pour le développement durable (baisse de la couverture forestière, extension de la désertification).** Dans la mesure du possible, les tendances actuelles devraient être évaluées par rapport aux cibles existantes tant au niveau national que mondial, afin d'évaluer l'état d'avancement dans l'atteinte des objectifs souhaités.
2. **Les tendances devraient être analysées dans tous les secteurs clés, en explorant les relations de cause à effet entre les indicateurs.** Une compréhension approfondie de l'ensemble complexe d'interactions qui se produisent entre les variables économiques, sociales et environnementales est cruciale pour évaluer l'état du système et mettre en évidence les problèmes potentiels.
3. **Les tendances nationales devraient être comparées avec celles d'autres pays qui ont des caractéristiques et priorités de développement similaires, afin d'obtenir un éclairage supplémentaire sur les problèmes éventuels qui viendraient à compromettre le développement durable.** Il pourrait être aussi utile d'analyser les données nationales par rapport aux indicateurs internationaux pour identifier les écarts entre performances nationales et tendances mondiales.

Une fois que la tendance préoccupante a été identifiée, sa relation avec l'environnement doit être soigneusement évaluée. En particulier, une distinction claire doit être faite entre les causes sous-jacentes (forces motrices) et les effets prévus ou actuels (i.e. impacts et état de l'environnement). En ce sens, le cadre DPSIR (*drivers, pressures, state of the environment, impacts and responses*) constitue un outil efficace pour effectuer une analyse complète des tendances nationales et explorer leur relation avec les préoccupations environnementales (PNUE, 2008).

Étant donné que l'objectif clé pour la transition vers une économie verte est de permettre la croissance économique et l'investissement tout en améliorant la qualité de l'environnement et l'inclusion sociale, l'analyse devrait également porter sur les effets de la tendance sur les indicateurs économiques et sociaux, y compris sur le bien-être général de la population. Cette analyse intersectorielle est de nature à aider les décideurs à voir les liens entre les différentes tendances économiques, sociales et environnementales, en vue de l'identification des principaux points d'entrée pour l'action.

ENCADRÉ N°1 : CYCLE DES POLITIQUES

Du fait de l'approche systémique et des plates-formes multi-acteurs, les politiques intégrées offrent un choix de solutions au sein d'un cycle de politiques qui inclut généralement les cinq étapes présentées dans ce guide.

Ces étapes permettent de s'assurer que : (1) les problèmes pris en charge par les politiques sont bien définis, (2) les options possibles sont comparées, (3) la solution identifiée augmente les synergies et limite les compromis, (4) la solution adoptée est mise en œuvre, (5) suivie et évaluée.

Le cadre proposé ici utilise les étapes 1, 2 et 5 :

- **Étape no 1** : L'identification et la caractérisation des problèmes est la première étape de la constitution de ce qu'on appelle en anglais l' « agenda » et que l'on pourrait traduire par programme national de développement et qui est constitué par la liste des questions ou des problèmes (ainsi que des opportunités qui nécessitent des interventions politiques pour être effectives) et à laquelle les représentants du gouvernement et leurs cadres techniques prêtent une attention particulière au cours d'une période donnée.
- **Étape no 2** : Cette étape ne suit pas toujours la phase de définition de l'agenda et ne coïncide pas avec l'étape de la prise de décision, au cours de laquelle un plan d'action doit être choisi parmi les options disponibles. C'est le processus d'élaboration d'options politiques en réponse à un problème identifié dans l'agenda.
- **Étape no 5** : L'évaluation intégrée des politiques se réfère au suivi des efforts consentis et la détermination de l'efficacité des politiques. La proposition d'options stratégiques claires doit être assortie de la définition et de l'adoption d'indicateurs appropriés pour le suivi et l'évaluation de ces interventions.

2.2. Identification des options d'intervention : la formulation des politiques

2.2.1. Définition des objectifs et des cibles à atteindre

Une fois que les opportunités et les problèmes actuels ou potentiels ont été identifiés et leur relation avec l'environnement analysé et appréhendé, le processus d'identification des options d'intervention adéquates peut alors commencer.

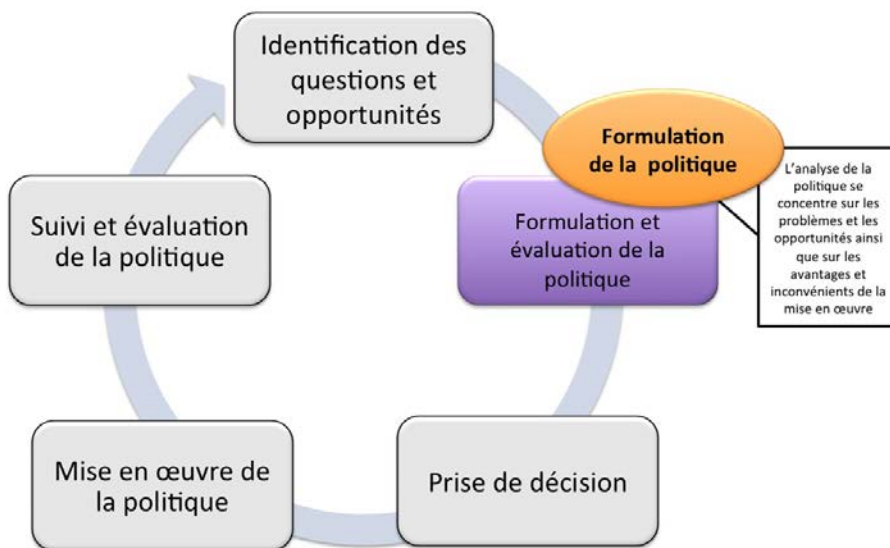


Figure 2. Formulation de la politique comme étape du processus d'élaboration intégrée des politiques

Les actions clés proposées pour cette phase du cycle de prise de décision sont les suivantes :

1. Les objectifs politiques doivent être clairement identifiés, en étudiant les principales causes du problème. Ces objectifs devraient être en accord avec les priorités nationales de développement et peuvent être différenciés en plusieurs niveaux, soit général, spécifique et opérationnel (PNUE, 2009).
2. Une évaluation plus approfondie de la capacité à atteindre les objectifs déclarés est nécessaire, par la formulation précise de ceux-ci et la garantie que les interventions politiques sont viables, efficaces et contrôlables. Il est souhaitable que les objectifs soient formulés d'une manière SMART (spécifiques, mesurables, acceptés, réalistes et limités dans le temps) (PNUE, 2009). La formulation correcte des objectifs de la politique est essentielle pour garantir que les problématiques retenues deviennent prioritaires dans le programme national.

3. **Des cibles spécifiques devraient être établies pour permettre le suivi des progrès vers les objectifs énoncés et une meilleure mise au point de la formulation des politiques.** Les cibles sont généralement définies sous la forme de résultats numériques devant être atteints à une échéance donnée (par exemple 30% de réduction de l'intensité des émissions de CO² d'ici à 2030). Par conséquent, elles doivent être formulées de manière réaliste, en tenant compte de la disponibilité des ressources financières, ainsi que des impacts sur tous les secteurs et acteurs.

2.2.2. Identification des options stratégiques

Bien que l'identification des cibles soit nécessaire pour clarifier l'objectif final des interventions, l'identification des options politiques est indispensable pour préciser les différentes trajectoires disponibles pour atteindre les objectifs fixés.

Du point de vue de l'économie verte, les politiques sont les mesures conçues et mises en œuvre par les gouvernements et le secteur privé, en collaboration avec d'autres parties prenantes, afin d'influencer le comportement de la population, des industries et créer un avenir plus durable. Trois actions principales sont proposées pour identifier les options d'interventions viables :

1. **La première étape pour l'identification des options politiques adéquates est l'analyse des instruments disponibles qui pourraient être utilisés pour déclencher le passage à une économie verte.** Il s'agit notamment de (1) l'investissement en capital, (2) les mesures incitatives et dissuasives, (3) les lois et les normes, et (4) les interventions sociales.
 - Les investissements en capital visent à créer des conditions favorables pour la croissance d'un secteur ou d'une technologie émergente. Cette intervention de la politique est préférable lorsque les coûts initiaux et/ou les obstacles du marché sont particulièrement élevés.
 - Les mesures incitatives et dissuasives sont des interventions mises en œuvre pour influencer le comportement des producteurs et des consommateurs par le biais des signaux de prix. L'utilisation de cette option politique est particulièrement indiquée lorsque le passage à la production et à la consommation durables est entravé par des distorsions de prix du marché qui ne tiennent pas compte des coûts de production sociaux et environnementaux.
 - Les mesures réglementaires, telles que les lois et les normes, garantissent que les objectifs des politiques soient atteints. L'application de mesures réglementaires est particulièrement efficace pour garantir le respect des objectifs de la politique, en imposant des arrangements institutionnels.
 - Les interventions sociales visent essentiellement à informer le public en vue de stimuler des changements volontaires de comportement, sans se servir des incitations économiques ou mesures de dissuasion.

2. Après un premier examen des options d'intervention, l'analyse doit se concentrer, le cas échéant, sur les mesures politiques qui ont déjà été mises en œuvre dans le pays pour résoudre des problèmes similaires et atteindre des objectifs sectoriels et intersectoriels analogues. En particulier, le succès ou l'échec des interventions précédentes doivent être évalués et comparés à la situation présente.
3. Explorer les combinaisons possibles d'instruments politiques. Les lois et les normes garantissent la réalisation des objectifs énoncés, tout en permettant une estimation précise de l'investissement requis pour les atteindre ; les mesures incitatives et dissuasives appuient le partage des coûts entre les acteurs clés, mais l'investissement total requis par le gouvernement ne peut être estimé avec certitude, car il dépend de l'adhésion du public ; les investissements en capitaux doivent être faits, ils ne sont conçus que pour démarrer et soutenir la transition. Par conséquent, les décideurs devraient explorer la combinaison de différents instruments politiques pour élaborer une stratégie complète et efficace.

ENCADRÉ N°2 : PROCESSUS INTÉGRÉ POUR L'ÉLABORATION DES POLITIQUES

Afin d'orienter les tendances actuelles vers une économie plus verte, une approche intégrée qui incorpore les implications environnementales, sociales et économiques (ESE) de la mise en œuvre des politiques est nécessaire. Cette approche repose sur le fait que l'algèbre des piliers sociaux, économiques et environnementaux du développement durable (manière dont les variables s'influencent mutuellement dans leur contexte et se combinent dans l'équation du développement durable) est plus importante que l'arithmétique entre eux (ajoutées ou soustraites, selon le besoin) (EMG, 2011).

Le tableau 2 indique que la formulation et l'évaluation des politiques doivent être effectuées dans le cadre de scénarios (par exemple le développement technologique, les catastrophes naturelles) et que les politiques (par exemple, subventions, incitations et/ou régulations) doivent être évaluées simultanément à travers une variété d'indicateurs (sociaux, économiques et environnementaux). La fiabilité et la cohérence de l'information disponible sur ces trois niveaux, ainsi que la façon dont ils interagissent les uns avec les autres, vont grandement déterminer le succès de tout programme national de développement à moyen et à long termes. Cette information est également cruciale pour bien comprendre les facteurs de changement et pouvoir planifier des politiques qui auront les résultats attendus.

Premièrement, la structure du système concerné doit être correctement analysée et appréhendée. Dans l'exemple du secteur de l'énergie, il s'agit d'étudier les principaux moteurs de la demande et comment l'offre peut répondre à ses besoins ; dans le cas de la réduction de la pauvreté, cela signifie qu'il faudra comprendre quels sont les facteurs clés qui influent sur la pauvreté et quels sont les déterminants de leur comportement. Cela nécessite des enquêtes et des analyses de données, du fait que nous vivons à une époque où les changements sont rapides et les interactions sectorielles très importantes.

Deuxièmement, l'instabilité économique, ainsi que les impacts climatiques, les catastrophes naturelles et autres événements imprévus, peuvent avoir un effet considérable sur l'efficacité des politiques énergétiques et environnementales au cours du temps. Des scénarios doivent donc être définis, afin de réduire l'incertitude associée à l'analyse effectuée. Les politiques seraient alors évaluées en fonction de la structure du système analysé et aussi sur la base d'une variété de scénarios possibles.

Troisièmement, la mise en œuvre des politiques d'adaptation au changement climatique, dans le cadre du développement national à long terme, doit être testée. Pour évaluer efficacement la création de synergies, de goulots d'étranglement ou d'effets secondaires dans tous les secteurs, l'impact des politiques doit être analysé avec l'aide d'une variété d'indicateurs sociaux, économiques et environnementaux.

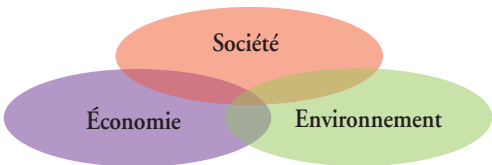
| | | | |
|-------------------|---|---|--|
| Politiques | Investissement (exemple des investissements de capitaux dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique) | Mandats et objectifs (exemple des standards en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique, les cibles de la déforestation et du reboisement) | Subventions (exemple des subventions sur le prix de l'énergie, les paiements pour les services éco-systémiques) |
| Scénario | Changement climatique, prix de l'énergie, conflits, croissance économique mondiale, etc. | | |
| |  | | |
| Structure | Secteurs sociaux | Secteurs économiques | Secteurs environnementaux |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Population - Education - Infrastructure publique - Emploi - Distribution de la richesse | <ul style="list-style-type: none"> - Production (PIB) - Technologie - Investissement - Dette publique - Balance et financement | <ul style="list-style-type: none"> - Allocation et utilisation des terres - Demande et offre en eau - Demande et offre d'énergie - Emissions des GES et d'autres émissions |

Tableau 2 : Les éléments fondamentaux de l'analyse effectuée avec le modèle proposé (Probst and Bassi, 2014)

2.3. Évaluation des options d'intervention : évaluation de la politique

2.3.1. Évaluation des impacts au sein de différents secteurs

Après l'identification et la hiérarchisation des enjeux environnementaux et des secteurs, et après l'analyse des instruments (politiques et investissements) disponibles pour influencer positivement le comportement du système, une évaluation de l'impact attendu des différentes options politiques doit être effectuée afin de comparer les investissements et les coûts évités, ou les avantages dans tous les secteurs et pour chacun des acteurs.

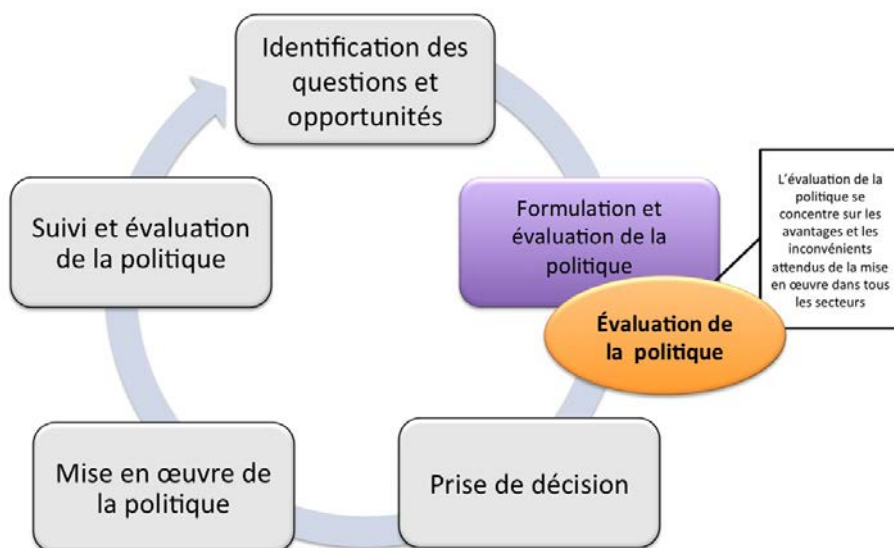


Figure 3. Évaluation de la politique comme étape du processus d'élaboration intégrée des politiques

L'évaluation d'impact est la phase centrale de toute étude de l'économie verte, car elle permet d'estimer l'efficacité des politiques en tant que facilitateurs du développement économique durable. Du point de vue de l'économie verte, les impacts doivent être mesurés au regard (1) du problème identifié au début du cycle de la politique (c.-à-d. la tendance préoccupante) ; (2) de la performance des indicateurs économiques, sociaux et environnementaux ; et (3) des différents acteurs et groupes sociaux directement ou indirectement impliqués dans la mise en œuvre des politiques.

Les actions clés proposées pour cette phase du cycle de prise de décision sont les suivantes :

1. **L'efficacité de l'intervention politique sur la résolution du problème étudié doit être évaluée.** Ce faisant, les décideurs et les autres parties prenantes devraient déterminer si les causes principales de l'indicateur sous-performant (ou secteur) ont été correctement identifiées et traitées dans les options d'intervention proposées.
2. **Les impacts intersectoriels devraient être mesurés.** En fait, étant donné le niveau élevé d'interdépendance des tendances sociales, économiques et environnementales, les interventions dans un secteur sont susceptibles d'avoir des répercussions (positives ou négatives) sur d'autres secteurs. Une évaluation *ex ante* de l'impact intersectoriel attendu est fondamentale pour anticiper les éventuelles conséquences imprévues et créer des synergies entre les différentes interventions politiques. En outre, un accent particulier devrait être mis sur les politiques qui génèrent des dividendes doubles et triples, ainsi que des prestations accessoires dans tous les secteurs.
3. **Les effets distributifs des options politiques doivent être mis en évidence dans le processus d'évaluation.** En fait, une transition vers l'économie verte implique une répartition juste et équitable des coûts et des avantages entre tous les acteurs, en veillant à l'inclusion. En ce sens, l'impact des investissements et des mesures d'incitation devrait être évalué au regard des indicateurs de bien-être et de santé des populations, par une estimation des avantages directs tels que l'emploi et la génération de revenus, et indirects comme l'éradication des maladies respiratoires.

En général, l'évaluation des impacts des politiques doit être fondée sur la vision de l'économie verte comme véhicule pour atteindre le développement durable. Elle commence par l'identification des problèmes spécifiques et la priorisation des secteurs clés, l'objectif final étant d'assurer la pleine intégration des trois piliers du développement durable (économie, société et environnement).

2.3.2. Choix des options d'intervention

Une fois que les options d'intervention ont été identifiées et évaluées en utilisant une approche systémique et multi-parties prenantes, un ensemble de politiques peut être conçu.

Quatre étapes sont proposées pour soutenir la sélection des options d'intervention adaptées :

1. **Évaluer l'efficacité de chaque option politique pour résoudre le problème à l'étude.** La comparaison entre les options politiques devrait inclure un examen attentif de leur efficacité dans la lutte contre la dégradation de l'environnement, ainsi que les bénéfices supplémentaires potentiels.

2. **Évaluer les avantages et les inconvénients de l'intervention politique.** Les politiques devraient être choisies en fonction de leur contribution à la performance globale du système et pas seulement au niveau sectoriel.
3. **Concevoir un ensemble de politiques juste et inclusif.** La priorité devrait être donnée aux politiques qui, combinées avec d'autres, assurent l'équité et l'inclusion.
4. **Examiner les aspects procéduraux de la mise en œuvre de la politique.** Les délais nécessaires pour créer les conditions favorables indispensables et les capacités de mise en œuvre (institutionnelles et techniques) au vu des options d'intervention identifiées doivent être impérativement déterminés.

Le processus de sélection des politiques d'économie verte doit être transparent et accessible au public. En ce sens, la fiabilité, la validité et la mesurabilité des indicateurs sont essentielles pour assurer que les politiques choisies soient largement comprises et acceptées. Par conséquent, une approche participative faciliterait grandement cette phase de l'évaluation de l'économie verte.

ENCADRÉ N°3 : OUTILS DISPONIBLES POUR L'ANALYSE DES INVESTISSEMENTS ET POLITIQUES DE L'ÉCONOMIE VERTE

Les étapes, options et modèles présentés dans ce guide peuvent être utilisés pour effectuer plusieurs types d'analyse à l'appui d'une stratégie pour une économie verte. L'avantage de ces modèles est qu'ils fournissent une évaluation intégrée, tandis que les outils présentés ci-dessous sont dans la plupart des cas sectoriels. Néanmoins, ils sont utiles pour éclairer la prise de décision, et nécessaires pour intégrer les opinions et les connaissances des différentes parties prenantes.

OUTILS RELATIFS AUX CADRES MÉTHODOLOGIQUES

- Les **études de faisabilité** se réfèrent à une évaluation de la probabilité qu'une politique ou un investissement réalise les objectifs énoncés. La transition vers une économie verte exige la redistribution des investissements. En ce sens, des études de faisabilité peuvent être utilisées pour évaluer la viabilité des technologies innovantes en utilisant plusieurs critères (par exemple, économique, culturel, technique).
- L'**analyse d'impact** (Impact Analysis) est une méthode largement utilisée qui permet d'estimer les effets de la mise en œuvre d'une politique/projet sur les indicateurs socio-économiques pour un endroit donné. Deux types d'outils sont généralement utilisés pour mener des études d'analyse d'impact, à savoir (1) modèles *Input/Output* (I/O), qui fournissent une représentation statique des changements estimés des flux de matières ; ou (2) des modèles de simulation, qui prévoient l'effet des politiques/investissement sur une période de temps donnée, en tenant compte également des facteurs externes tels que les changements démographiques. En outre, la Poverty and Social Impact Analysis (PSIA) est une

approche proposée par la Banque Mondiale pour évaluer les effets redistributifs des politiques publiques, avec un accent particulier sur les pauvres et les plus vulnérables.

- Les **Évaluations Environnementales Stratégiques (EES)** sont définies comme étant « un éventail d'approches analytiques et participatives qui visent à intégrer les considérations environnementales dans les politiques, plans et programmes, et d'évaluer les interactions avec les considérations économiques et sociales » (OCDE, 2006). L'objectif des **Études d'Impact Environnemental (EIE)** est plutôt d'évaluer les impacts environnementaux probables d'un projet/politique avant sa mise en œuvre. Alors que l'EES fournit un cadre global pour l'intégration des considérations environnementales dans les processus de planification du développement, l'EIE vise à évaluer les impacts environnementaux des projets ou des actions spécifiques.
- Les **audits environnementaux** comprennent plusieurs types d'évaluations visant à évaluer la conformité environnementale d'un projet ou d'un site ainsi que tout déficit de mise en œuvre du système de gestion. Dans les deux cas, l'accent est mis sur le contexte opérationnel, pour la démonstration de la conformité d'une entreprise/projet par rapport au statut juridique. Les audits environnementaux touchent aussi le secteur privé, y compris les petits entrepreneurs. En outre, une augmentation des audits mettrait en évidence l'existence de lacunes dans les politiques, l'identification des rôles et des responsabilités, en plus de créer de nouveaux emplois.
- Le PNUD fournit un soutien pour la réalisation des évaluations de la gouvernance menées par les pays, avec un processus participatif. En particulier, l'aide est fournie pour l'identification des indicateurs clés nécessaires pour évaluer la bonne gouvernance dans une variété de secteurs, y compris ceux liés à l'environnement (par exemple la gestion de la forêt). Les principes clés sur lesquelles les évaluations sont fondées comprennent la responsabilisation, la participation, la **transparence** et la légitimité.

OUTILS DE MIS EN ŒUVRE

Les cadres méthodologiques exposés ci-avant nécessitent l'utilisation d'un ou plusieurs outils pour leur mise en œuvre.

- **Indicateurs et cadres de mesure**, essentiels pour l'analyse de l'état actuel de la situation, des tendances, des impacts et des résultats, tout au long du cycle de prise de décision. Une variété d'indicateurs est proposée par des organisations internationales et des instituts de recherche pour l'évaluation de l'économie verte et les politiques de développement durable. Ceux-ci incluent (1) les indicateurs du PNUE de l'économie verte ; (2) les indicateurs proposés par le Green Growth Knowledge Platform (GGKP) pour l'évaluation de la croissance verte et ses politiques ; (3) l'indice *Global Green Economy Index* (GGEI) pour le benchmarking de la performance du pays, en utilisant des indicateurs de perception ainsi que des

données sur la performance réelle ; (4) le système de comptabilité nationale (SCN) et la matrice de comptabilité sociale (SAM) pour les évaluations économiques ; (5) le Système de Comptabilité Économique et Environnementale (SCEE) pour ajouter les dimensions environnementales au SCN ; (6) les indicateurs de vulnérabilité économiques et environnementaux ; et (7) les estimations de l'empreinte écologique.

- **Outils d'évaluation des politiques/projets**, comprenant : (1) les outils d'évaluation des services écosystémiques, qui ajoutent la dimension économique à l'estimation des services fournis par la nature (y compris les stocks et les flux) ; (2) l'analyse coûts-avantages (ACA), technique qui propose une évaluation des avantages et des inconvénients économiques (ou investissements requis, les coûts évités et avantages supplémentaires) résultant de la mise en œuvre du projet/politique ; et (3) l'analyse du cycle de vie (ACV), un outil utilisé pour évaluer l'impact environnemental des produits tout au long de leur durée de vie.
- **Outils de création de scénarios (qualitatifs), utilisés pour identifier** les futurs possibles et de convenir sur les plus souhaitables. Ceux-ci comprennent, entre autres, les exercices pour créer une vision du pays (pour la planification du développement national, par exemple Kenya Vision 2030) et des consultations de résolution des conflits (par exemple pour les problèmes environnementaux transfrontaliers). Les outils comprennent : (1) l'analyse Delphi ; (2) les diagrammes de boucles causales (CLD) ; et (3) les arbres de décision. Ces outils et les méthodologies sont généralement utilisés pour soutenir les décideurs politiques dans la phase initiale du cycle d'élaboration des politiques intégrées, notamment l'identification des tendances inquiétantes, et la hiérarchisation des problèmes à l'ordre du jour.
- **Outils de création de scénarios (quantitatifs), pour quantifier** le scénario et/ou les résultats des politiques, par la création de projections (par exemple jusqu'en 2030). Ces projections peuvent ensuite être utilisées pour identifier le scénario le plus souhaitable, ainsi que les interventions et les politiques les plus efficaces. Les outils de cette catégorie comprennent (1) les outils de planification spatiale (par exemple pour l'utilisation des terres), (2) les outils de comptabilité générale (CGE) (pour l'analyse économique), (3) les modèles d'optimisation de production d'énergie (pour les évaluations sectorielles), et (4) les modèles intégrés pour les évaluations intersectorielles (par exemple avec la dynamique des systèmes).

2.4. Élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action : prise de décision

2.4.1. Évaluation des impacts au cours du temps, selon le secteur et les acteurs

L'élaboration d'une stratégie d'économie verte s'appuie sur les résultats des deux étapes précédentes (identification des problèmes et opportunités et formulation des politiques). En d'autres termes, il s'agit d'un document complet qui fournit des conseils à toutes les parties prenantes nationales qui seront concernées par la mise en œuvre des politiques sélectionnées.

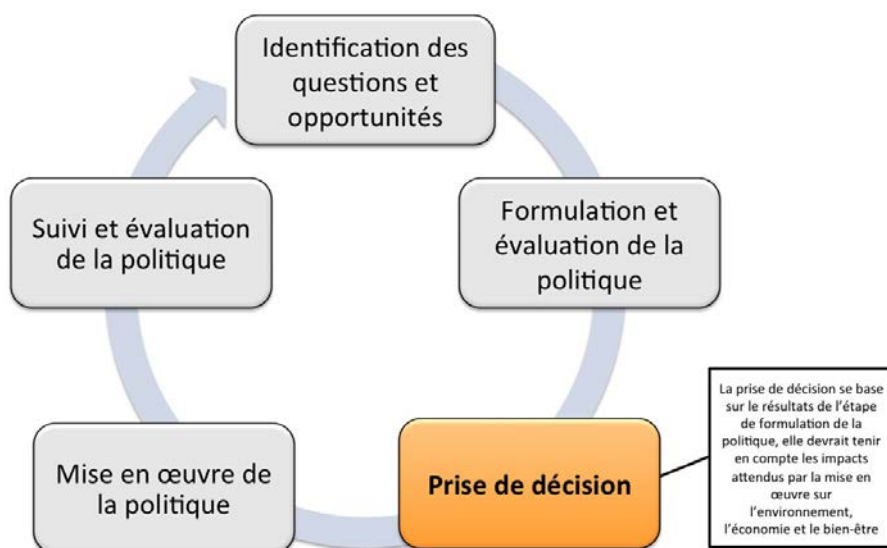


Figure 4. Prise de décision comme étape du processus d'élaboration intégrée des politiques

Une bonne stratégie (et son plan d'action) devrait être fondée sur la compréhension des relations de cause à effet existant entre les secteurs et l'évaluation d'une variété de scénarios potentiels.

L'attention doit être portée, en particulier, aux retards potentiels dans la réponse du système à des interventions externes. En effet, des stratégies efficaces à long terme peuvent avoir un impact négatif à court terme pour lequel des mesures d'atténuation peuvent être conçues et mises en place. À cet égard, les principales mesures proposées comprennent :

1. **L'Évaluation des impacts à court, moyen et long termes de la stratégie sur les secteurs clés.** Une évaluation *ex ante* de l'impact sectoriel dans la mise en œuvre de la politique devrait être menée afin d'anticiper la réponse du système, y compris l'émergence d'éventuels scénarios pour lesquels la performance du système peut s'aggraver avant de s'améliorer.
2. **L'identification des synergies potentielles, des effets secondaires ou des conséquences inattendues dans tous les secteurs, en explorant les relations causales intersectorielles et les boucles de rétroaction.** L'adoption d'une perspective systémique est cruciale dans la phase de formulation de la stratégie, afin de bien comprendre les impacts à court, moyen et long termes de la mise en œuvre de la politique à travers une variété d'indicateurs.
3. **L'évaluation de la répartition des coûts et des bénéfices pour tous les acteurs de la société.** Les impacts sur les acteurs doivent être évalués afin de trouver une stratégie équilibrée, assurant une répartition cohérente des coûts et une distribution équitable des bénéfices entre les acteurs clés du système. Par exemple, l'estimation de l'impact des interventions politiques peut mettre en évidence la nécessité de mesures de compensation.

L'utilisation d'une approche participative est fortement encouragée dans la phase de formulation de la stratégie, car elle permet d'évaluer différents points de vue et d'incorporer autant de connaissances intersectorielles que possible dans le document final. En outre, la participation des acteurs clés dans la préparation de la stratégie est susceptible de créer une plus grande appropriation des actions proposées, favorisant ainsi l'adoption d'objectifs communs et améliorant la collaboration pour leur réalisation. Enfin, la définition des rôles, des responsabilités et des procédures va certainement bénéficier de la participation de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie.

2.4.2. Définition de la stratégie et d'un plan d'action

La définition de stratégies intégrées devrait suivre une logique rigoureuse, qui démarre par l'accord sur les indicateurs de performance générale applicables aux secteurs analysés, se poursuit avec la définition des orientations stratégiques d'intervention, pour finir avec l'articulation d'un plan d'action précis. Ce processus comprend : l'identification des cibles et des objectifs spécifiques, l'identification des interventions politiques, une répartition claire des rôles et des responsabilités de chacun, et des indicateurs de performance liés à chacune de ces étapes.

L'objectif principal d'une stratégie de l'économie verte est la résolution des problèmes qui entravent le développement durable. Concrètement, les options qui améliorent la performance globale du système devraient être prioritaires par rapport à celles qui traitent uniquement d'un problème spécifique. Ceci est crucial pour parvenir à un développement durable représenté par la pleine intégration des piliers social, économique et environnemental.

Les actions suivantes sont proposées pour créer une stratégie efficace et un plan d'action :

1. **Vérifier la cohérence avec les objectifs et les principes du développement durable.** De vastes consultations auprès des différents intervenants devraient être organisées en vue de parvenir à un accord sur les principes généraux de durabilité qui doivent être réalisés pour chacun des secteurs analysés.
2. **Définir les orientations stratégiques pour ébaucher les actions sectorielles.** Avant d'identifier des actions spécifiques, les leviers de changement doivent être déterminés. Ils représentent les principaux points d'entrée pour l'action ou alors, des éléments du système qui peuvent être influencés pour obtenir des bénéfices doubles et triples.
3. **Définir des plans d'action sectoriels.** Chaque stratégie sectorielle devrait être complétée par un ensemble d'actions concrètes. À ce stade, il est décisif que les interventions politiques soient alignées avec les orientations stratégiques sectorielles et avec les objectifs de développement durable au sein d'un secteur et d'un secteur à l'autre.

ENCADRÉ N°4 : INDICATEURS EN ÉCONOMIE VERTE

Du point de vue de la formulation de politiques, la sélection d'indicateurs idoines est particulièrement importante pour l'économie verte et le développement durable, pour au moins trois raisons (PNUE, 2009) :

- **Identification des questions** : Une question qui émerge à travers un événement du fait d'évolutions prévisibles pourrait être influencée par plusieurs défaillances systémiques simultanées et intersectorielles, qui doivent toutes être identifiées. Par exemple, le changement climatique est entraîné par la concentration de carbone dans l'atmosphère, à la fois influencée par les sources (comme les combustibles fossiles, la surconsommation d'énergie) et les puits de séquestration de carbone (comme les forêts ou la biomasse en général et les sols).
- **Formulation des politiques** : Des synergies entre les différents problèmes existent et une intervention politique peut être conçue pour tirer des avantages multiples. Par exemple, des investissements dans des pratiques agricoles écologiques peuvent augmenter les rendements agricoles, renforcer la sécurité alimentaire et réduire la pression sur la déforestation.
- **Évaluation des politiques** : Une politique qui aborde une question peut conduire à générer d'autres problèmes et soulever d'éventuels conflits si les valeurs et les intérêts des différentes parties prenantes n'ont pas été harmonisés. Par exemple, les subventions à l'utilisation des combustibles fossiles pour stimuler la croissance économique peuvent contribuer à l'augmentation de la consommation d'énergie (donc à celle des émissions) et ainsi réduire l'effort d'innovation et d'efficacité énergétique.

Afin de simplifier la complexité réelle du processus de prise de décision tout en fournissant un cadre utile pour l'analyse et l'action, on considère un modèle simplifié de formulation de politiques intégrée, pour mettre en évidence la contribution que les indicateurs de l'adaptation au changement climatique et du développement durable peuvent offrir tout au long du processus. Ce modèle simplifié se concentre spécifiquement sur trois phases clés de la formulation des politiques : l'identification des questions ou problèmes, la formulation des politiques et l'évaluation des politiques.

TABLEAU 3. GROUPES D'INDICATEURS CLÉS (BASÉ SUR PNUE, 2013)

| | |
|---|---|
| Indicateurs d'identification des problèmes | Ces indicateurs visent à faciliter l'identification des problèmes liés à l'environnement - tels que les pertes d'eau et les niveaux d'émissions de GES - résultant des activités économiques, ainsi que des impacts du changement climatique. Quelle que soit la nature du problème à résoudre (environnemental, social ou économique), les indicateurs sont sélectionnés pour mieux encadrer le problème et ses causes (à la fois nombreuses et variées). Dans un contexte d'économie verte, ces indicateurs sont particulièrement utiles pour la compréhension de la relation directe entre le développement économique et les impacts environnementaux. |
| Indicateurs de formulation des politiques | Ce groupe évalue le coût potentiel et la performance des différentes options d'interventions qui pourraient être adoptées pour résoudre le problème. Dans le cadre de la réduction des émissions, par exemple, ces indicateurs peuvent soutenir une analyse coûts-avantages pour évaluer l'investissement net nécessaire pour la transition vers les énergies renouvelables. Le coût/épargne net de l'intervention doit être estimé en comparant l'investissement initial et les gains économiques (par exemple, les coûts évités et/ou les gains ajoutés) accumulés au fil du temps. |
| Indicateurs d'évaluation des politiques | Ces indicateurs visent à évaluer le succès des interventions vertes. Les impacts doivent être calculés en utilisant une approche intégrée à l'évaluation des politiques, qui comprend le niveau d'avancement du bien-être humain. La réduction de l'intensité d'utilisation des ressources dans les processus de production, par exemple, peut être mesurée en termes de bénéfices environnementaux (réduction des émissions), de gains économiques (réduction des coûts de production) et de progrès sociaux (création d'emplois verts, réduction de la pauvreté, inclusion sociale). Pour déterminer les effets réels d'une politique, il est donc nécessaire de considérer à la fois les objectifs fixés pour cette politique ainsi que ses impacts plus larges sur l'économie, la société et l'environnement (ESE). À cet égard, trois grandes catégories d'indicateurs peuvent soutenir l'évaluation intégrée des politiques : - Les investissements, les emplois et les secteurs verts Ce groupe d'indicateurs a une vocation économique et identifie les effets indirects de l'intervention politique et des investissements visant |

à résoudre des questions environnementales spécifiques. Ces indicateurs visent à estimer la performance des secteurs économiques, y compris l'effet de levier des investissements et des emplois créés.

- Impacts de découplage et efficacité des ressources

Ce groupe d'indicateurs permet de cercler les forces motrices et les pressions, ainsi que de suivre l'état de l'environnement et des impacts environnementaux (indicateurs d'identification des questions). L'inclusion d'indicateurs d'identification des questions dans cette catégorie rend visible le lien entre le problème et la politique qui a été mise en œuvre pour le résoudre.

- Indicateurs de progrès et de bien-être

Ce groupe se réfère à l'ensemble des mesures du progrès économique et du bien-être humain, y compris les dimensions telles que la réduction de la pauvreté, l'équité, l'inclusion sociale, le bien-être, les ressources en capital et la richesse inclusive. Cette catégorie comprend un large éventail d'indicateurs proposés, visant à compléter le PIB avec des critères sociaux, environnementaux et économiques plus détaillés.

2.5. Mise en œuvre de la stratégie, suivi et évaluation des progrès : mise en œuvre des politiques, suivi et évaluation

2.5.1. Définition des rôles et responsabilités et mise en œuvre du plan d'action

Une fois la stratégie et le plan d'action formulés, il est nécessaire de créer les conditions nécessaires à leur mise en œuvre.

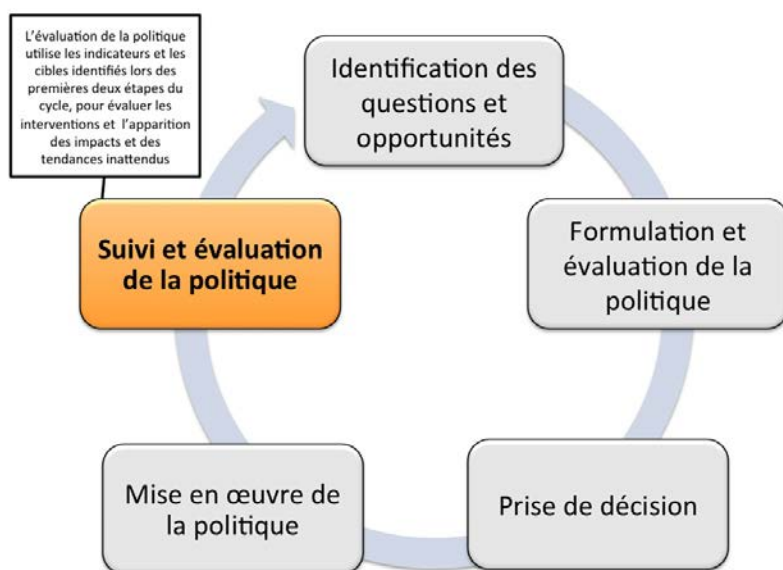


Figure 5. Le suivi et évaluation de la politique comme étape du procédé d'élaboration intégrée des politiques

Voici les actions clés proposées pour cette phase du cycle de prise de décision sont les suivantes :

1. **Évaluer les besoins en capacités, techniques et humaines.** Une évaluation sectorielle peut être aussi nécessaire, y compris une estimation des lacunes dans les capacités techniques et les ressources humaines pour la mise en œuvre correcte et efficace du plan d'action. Cette évaluation atteint généralement un niveau de détail élevé dans les étapes du processus de mise en œuvre – pour chaque action, tâche et activité incluses dans le plan.
2. **Identifier les sources de financement adéquates.** La mobilisation des ressources nécessite une collaboration étroite entre tous les acteurs impliqués dans la phase de mise en œuvre. En particulier, les décideurs devraient travailler en étroite collaboration les uns avec les autres, afin d'assurer la communication et la

collaboration entre les ministères, le secteur privé et les institutions financières (selon les pays, ceux-ci peuvent inclure les institutions multilatérales/régionales de développement et les banques). Dans cette phase, le renforcement du dialogue entre secteur public et secteur privé sur les opportunités d'investissements verts, ainsi que la création de consortiums financiers à l'appui des investissements de l'économie verte, peuvent être des facteurs clés pour assurer la faisabilité de la stratégie.

3. **Attribuer les rôles et les responsabilités.** Comme les politiques d'économie verte recourent les domaines d'intervention de plusieurs institutions à différents niveaux d'action, l'attribution des rôles pour la mise en œuvre de stratégie intègre les efforts des différents acteurs dans tous les secteurs. Selon la portée de la stratégie et du plan d'action, les acteurs clés pourraient inclure notamment des institutions nationales, les organisations internationales, les entités privées, les organisations de la société civile et les centres de recherche. Une répartition claire et fiable des rôles et des responsabilités permettrait la mise en œuvre des politiques d'économie verte intégrées qui sont compatibles entre les secteurs prioritaires et toutes les dimensions administratives.

2.5.2. Évaluation des impacts pour chaque secteur et groupe d'acteurs

Parallèlement à la mise en œuvre de la stratégie, les impacts doivent être suivis et évalués pour assurer que le système évolue dans la direction souhaitée. En fait, le comportement du système devrait être observé depuis le lancement de mesures politiques, afin de détecter rapidement les éventuelles conséquences non prévues et être en mesure de réagir en temps opportun.

1. **Suivre et évaluer les impacts sur le problème à l'étude.** Les impacts sont à surveiller par rapport aux questions retenues, afin d'évaluer les progrès accomplis pour trouver une solution aux problèmes identifiés lors de la phase initiale de l'évaluation de l'économie verte. Si les résultats ne répondent pas aux attentes, des mesures correctives pourraient être apportées afin d'améliorer l'efficacité de la stratégie.
2. **Suivre et évaluer les impacts dans tous les secteurs.** Pour parvenir à un développement durable, il est crucial que l'économie verte conduise à l'amélioration simultanée de toutes les parties du système, afin de créer des synergies. La compréhension des relations de cause à effet entre les facteurs économiques, sociaux et environnementaux clés faciliterait certainement la phase de suivi, y compris l'identification des lacunes éventuelles et les alertes précoces.
3. **Suivre et évaluer les impacts dans tous les secteurs.** La répartition réelle des avantages et inconvénients des politiques doit être attentivement suivie pour assurer l'équité et l'inclusion. Une attention particulière devra être accordée à d'éventuelles conséquences imprévues, en particulier sur les groupes les plus vulnérables.

Au cas où le suivi et l'évaluation indiquent que la stratégie ne parvient pas à atteindre les résultats attendus, le cycle d'élaboration des politiques doit être repris dès la première étape. L'identification des tendances et des réponses du système, à travers l'analyse des relations causales, pourra à nouveau éclairer l'identification des priorités, en faisant apparaître les problèmes non résolus dans les politiques à mettre en place.

Dans ce contexte, l'évaluation de la pertinence des actions correctives est cruciale et doit intervenir au moment opportun, pour laisser au système le temps de réagir et de produire les résultats escomptés. Elle ne doit se faire ni avant l'apparition des premiers résultats de ces politiques, ni après que les objectifs ne soient atteints, car les mesures correctives ne pourront être ajustées.

ENCADRÉ N°5 : MODÈLES DE SIMULATION

Les mutations économiques, technologiques, sociales et environnementales rapides posent des défis aux dirigeants et décideurs politiques, qui doivent prendre des décisions très rapidement, alors qu'au même moment la complexité des systèmes dans lesquels nous vivons croît. Beaucoup de problèmes que nous rencontrons se posent comme des effets secondaires de nos propres actions passées. Le plus souvent, les politiques que nous mettons en œuvre pour résoudre des problèmes importants échouent, aggravant le problème ou en créant d'autres.

Bien que les avancées sur les différents enjeux mondiaux du moment, en particulier les changements climatiques et le développement durable, ont souligné l'importance d'adopter une approche systémique qui prenne en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement, la plupart des méthodes et modèles utilisés ne soutiennent pas efficacement des exercices de planification intégrée à long terme qui mettent l'accent sur les impacts transversaux de l'économie verte.

La prise de décision efficace et l'apprentissage dans un monde de complexité dynamique croissante imposent une approche par système – pour étendre les limites de nos modèles mentaux et pour élaborer des outils pour comprendre la manière dont la structure des systèmes complexes façonne leur comportement (Senge, 2006).

La Dynamique des Systèmes est une perspective et un ensemble d'outils conceptuels qui nous permet de comprendre la structure et la dynamique des systèmes complexes (Sterman, 2000). La Dynamique de Systèmes est aussi une méthode de modélisation rigoureuse qui nous permet de créer des simulations des systèmes complexes qui servent à concevoir des politiques et organisations plus efficaces (voir, par exemple, le *Green Economy Model* (GEM) –Modèle de l'Économie Verte-)¹. Pris ensemble, ces outils nous permettent de créer des simulateurs : les « micro-mondes » où l'espace et le temps peuvent être compressés et ralentis pour mettre en évidence les effets secondaires des décisions prises, améliorer notre compréhension des systèmes complexes et créer des structures et stratégies pour un meilleur futur. La Dynamique des Systèmes a été utilisée en Afrique par le PNUD, le PNUE, la Commission Économique des

1. http://www.ke-srl.com/KnowlEdge_Srl/Models.html

Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Commission de l'Océan Indien et plusieurs gouvernements (par exemple République de Maurice, l'Afrique du Sud, le Sénégal et la République du Congo).

Dans le contexte des impacts climatiques, par exemple, il existe un besoin spécifique pour soutenir la formulation de politiques et d'évaluations pour traiter les questions liées à l'atténuation du changement climatique et aux stratégies d'adaptation, tout en s'orientant vers un système socio-économique plus durable, caractérisé par l'efficacité dans l'utilisation des ressources, une performance économique plus résiliente et la création d'emplois. Un modèle de simulation dynamique et systémique pour l'évaluation des impacts du changement climatique et l'évaluation des politiques pourra aider le processus de formulation et évaluation des politiques et investissements. En outre, l'appropriation de cet outil par les parties prenantes au niveau national à travers la mise en place d'une équipe locale de spécialistes en modélisation, vise à renforcer les capacités locales pour la planification intégrée, assurant ainsi la durabilité.

CONCLUSION

Plusieurs pays se sont lancés dans l'élaboration de plans de développement de l'économie verte. Ils reconnaissent par là l'intérêt et la plus-value de cette approche qui vise une meilleure intégration des trois piliers du développement durable dans les plans de développement économique et social. Cette approche permet d'identifier correctement les problèmes et de préparer des plans d'interventions. Elle génère de multiples bénéfices au niveau de plusieurs secteurs, pour tous les acteurs, et à plusieurs échéances (court, moyen et long termes). L'objectif final est d'assurer la performance des politiques dans tous les secteurs, améliorer l'équité et considérer l'environnement comme un déterminant essentiel du bien-être social.

Nous espérons que ce guide permettra d'appuyer les processus nationaux de transition vers l'économie verte autant sur le plan national que sectoriel, de favoriser les échanges d'expériences au niveau régional et d'identifier des voies de coopération régionale. Ceci implique notamment le partage des expériences des pays les plus avancés dans ce domaine (comme par exemple le Burkina Faso, l'Île Maurice, le Maroc, le Mozambique, le Sénégal et la Tunisie, qui ont déjà développé des plans d'économie verte), pour une mise à l'échelle au niveau du continent africain au bénéfice des générations actuelles et futures.

BIBLIOGRAPHIE

Barbier E. (2010), “A Global Green New Deal”, Cambridge University Press, Cambridge.

Claire Melamed. 2012. Post-2015: *The Road Ahead*, ODI.

OCDE. (2006). *Applying Strategic Environmental Assessments. Good Practice Guidance for Development Co-Operation*. OECD Publishing.

Pearce D.W., Markandya A., Barbier E. (1989), « Blueprint for a Green Economy, Earthscan »

P-EVA, Programme Economie Verte en Afrique, *International Green Economy Conference*, Tunis, 4 and 5 May 2015

PNUD (2009). *Bringing Small-Scale Finance to the Poor for Modern Energy Services: What is the role of government?*

PNUD (2012). *Examples of inclusive Green Economy approaches in UNDP's support to countries*.

PNUE (2008). *SCP Indicators for Developing Countries. A Guidance Framework*. Paris: UNEP

PNUE (2009). *Integrated Policymaking for Sustainable Development. A reference Manual*.

PNUE (2010). *Green Economy: Developing Countries: Success Stories*.

PNUE (2011), “Towards a Green Economy. Pathways to Sustainable Development and Poverty Eradication”, UN Publications.

PNUE (2013). *Using Indicators for Green Economy Policy Making*. Geneva: UNEP.

PNUE (2014). Post 2015 Note 1: Integrating the Three Dimensions of Sustainable Development.

PNUE (2015). *Building Inclusive Green Economies in Africa, Experience and Lessons Learned*, 2010-2015.

Probst, G. and A.M. Bassi (2014). *Tackling Complexity, A Systemic Approach for Decision Makers*. Greenleaf Publishing Limited, Sheffield, UK.

Senge, P. (2006). *The Fifth Discipline: The Art and Practice of the Learning Organization*. New York: Doubleday/Currency.

Sterman, J. D. (2000). *Business Dynamics: Systems Thinking and Modeling for a Complex World*. Boston, Irwin/McGraw-Hill.

Tillman, D., K.G. Cassman, P.A. Matson, R. Naylor, and S. Polasky (2002). *Agricultural sustainability and intensive production practices*. Nature 418:671-677.

UN (2010). *The UN World Water Development Report: Water for people, water for life*.

United Nations Environment Management Group (EMG) (2011). *Working Towards a Balanced and Inclusive Green Economy, A United Nations System-wide Perspective*.

WBCSD (2009). *Energy efficiency in buildings: Transforming the Market*.

World Bank (2004). *Sustaining forests: A development strategy*.

World Bank/FAO (2009). *The Sunken Billions: The Economic Justification for Fisheries Reform*.

ANNEXE 1

« CHECK LIST » POUR UNE ÉVALUATION DES POLITIQUES D'ÉCONOMIE VERTE

| | Oui | Non |
|---|-----|-----|
| Avez-vous consulté le document de Vision nationale ? | | |
| Avez-vous rassemblé, et avez-vous consulté un large groupe de parties prenantes dans tous les secteurs ? | | |
| Avez-vous recueilli des données dans tous les secteurs, et les avez-vous validées (pour la cohérence des données entre les secteurs) ? | | |
| Avez-vous évalué les tendances historiques et examiné si une causalité forte existe entre les indicateurs clés ? | | |
| Avez-vous identifié des objectifs qui sont quantifiables, réalisables et contrôlables ? | | |
| Quels sont les objectifs de la stratégie de l'économie verte alignés avec la vision nationale ? | | |
| Avez-vous identifié des indicateurs pour (1) l'identification du problème, (2) la formulation des politiques, et (3) l'évaluation des politiques ? | | |
| Avez-vous identifié plusieurs options d'intervention possibles qui pourraient être utilisées pour atteindre le même objectif ? | | |
| Avez-vous évalué le coût de ces interventions, ainsi que les impacts sociaux, économiques et environnementaux ? | | |
| Avez-vous évalué les impacts dans le temps sur (a) les émissions de carbone, (b) la consommation des ressources, (c) la préservation de l'environnement et (d) la croissance économique ? | | |
| Avez-vous évalué les impacts à travers les principaux acteurs économiques ? | | |
| Avez-vous utilisé une variété de modèles de simulation pour procéder à cette évaluation ? Avez-vous comparé les résultats entre les modèles ? | | |
| Avez-vous validé les résultats de cette évaluation avec vos parties prenantes ? | | |
| Avez-vous choisi les interventions qui fournissent une meilleure performance globale, plutôt que de maximiser l'impact sur un seul objectif ? | | |
| L'ensemble des politiques que vous avez sélectionné est-il capable de garantir l'équité et l'inclusion ? | | |
| Avez-vous défini les rôles et les responsabilités pour la mise en œuvre d'une manière transparente et équitable ? | | |
| Avez-vous tenu compte des capacités nationales existantes lors de la conception du plan de mise en œuvre ? | | |
| Avez-vous consulté vos parties prenantes concernant le plan de mise en œuvre de ces politiques ? | | |
| Avez-vous identifié des indicateurs pour le suivi et l'évaluation de la performance des politiques ? | | |

ANNEXE 2

ÉTAPES ET ACTIONS CLÉS POUR UNE ANALYSE DE L'ÉCONOMIE VERTE

| Phase | Étapes opérationnelles | Actions clés |
|---|---|---|
| Choix des secteurs : identification des problèmes et des opportunités | Prise en compte de la vision du pays et de ses priorités nationales | <ul style="list-style-type: none"> - Explorer le lien entre les priorités nationales et les principes/objectifs de l'économie verte (EV) - Identifier la couverture sectorielle requise - Réviser les propositions politiques existantes |
| | Collecte des données et analyse des tendances | <ul style="list-style-type: none"> - Analyser la performance sectorielle - Analyser les tendances dans tous les secteurs - Comparer les données et les tendances nationales et internationales |
| Identification des options d'intervention : la formulation des politiques | Définition des objectifs et des cibles à atteindre | <ul style="list-style-type: none"> - Définir les objectifs politiques aux niveaux général et opérationnel - Formuler des objectifs SMART - Fixer des cibles réalistes quantitatives |
| | Identification des options d'intervention (politiques et investissements) | <ul style="list-style-type: none"> - Explorer différentes options d'intervention - Évaluer la performance des interventions précédentes - Explorez les combinaisons d'instruments possibles |
| Évaluation des options d'intervention : évaluation de la politique | Évaluation des impacts au sein de différents secteurs | <ul style="list-style-type: none"> - Évaluer les impacts sur le problème observé - Évaluer les impacts attendus dans tous les secteurs - Évaluer les effets sur le bien-être général de la population |
| | Choix des options d'intervention | <ul style="list-style-type: none"> - Évaluer l'efficacité de chaque option pour résoudre le problème - Estimer les avantages et les inconvénients de l'intervention politique - Concevoir un système politique juste et inclusif - Considérer les aspects procéduraux de la mise en œuvre de la politique |

ÉTAPES ET ACTIONS CLÉS POUR UNE ANALYSE DE L'ÉCONOMIE VERTE (suite)

| Phase | Étapes opérationnelles | Actions clés |
|--|---|--|
| Élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action : prise de décision | Évaluation des impacts au cours du temps, selon le secteur et les acteurs | <ul style="list-style-type: none"> - Évaluer les impacts de la stratégie à court, moyen et long termes sur le(s) secteur(s) ciblé(s) - Identifier les synergies potentielles, les effets secondaires ou les conséquences inattendues de la stratégie dans tous les secteurs - Évaluer la répartition des coûts et des avantages pour tous les acteurs de la société |
| | Définition de la stratégie et d'un plan d'action | <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier la cohérence avec les objectifs et les principes de développement durable - Définir les orientations stratégiques pour adapter les actions par secteur - Définir des plans d'action sectoriels |
| Mise en œuvre de la stratégie, suivi et évaluation des progrès : mise en œuvre des politiques, suivi et évaluation | Définition des rôles et responsabilités et mise en œuvre du plan d'action | <ul style="list-style-type: none"> - Estimer les besoins en capacités techniques et en ressources humaines - Identifier les sources de financement adéquates - Attribuer les rôles et responsabilités |
| | Évaluer les impacts selon le secteur et les acteurs | <ul style="list-style-type: none"> - Suivre et évaluer les impacts sur le secteur concerné - Suivre et évaluer les impacts sur tous les secteurs - Suivre et évaluer les effets distributifs selon les acteurs |

ANNEXE 3

INTERVENTIONS POUR UNE TRANSITION DE L'ÉCONOMIE VERTE

| Secteur | Politiques de l'Économie Verte | | |
|-----------------------|--|---|--|
| | Investissement | Politiques Budgétaires | Renforcement Des Capacités |
| Agriculture | <ul style="list-style-type: none"> - Technologies économes en ressources - Les pratiques agricoles écologiques - Le stockage post-récolte - Recherche et développement | <ul style="list-style-type: none"> - Prix prime de marché pour les produits verts - Élimination des subventions perverses - Incitations pour l'agriculture biologique | <ul style="list-style-type: none"> - Programmes de formation sur les pratiques agricoles vertes - Technologie de l'information et de la communication - Sensibilisation du public et des initiatives éducatives |
| Eau et assainissement | <ul style="list-style-type: none"> - Infrastructure efficace - Ressources en eau non traditionnelles (par exemple le dessalement) - Petits systèmes d'approvisionnement en eau | <ul style="list-style-type: none"> - Suppression des subventions nuisibles - Mesures fiscales (recettes fiscales par exemple, politiques tarifaires, etc.) pour financer les infrastructures de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> - Éducation et programmes d'information |
| Énergie renouvelable | <ul style="list-style-type: none"> - Investissements dans les énergies renouvelables - R & D et production - Mécanisme de développement propre (CDM) | <ul style="list-style-type: none"> - Suppression progressive des subventions nuisibles - Taxe sur le carbone et tarifs de rachat - Mécanismes de financement public | <ul style="list-style-type: none"> - Projets démonstratifs - Diffusion des connaissances, de la R & D dans les technologies d'énergies renouvelables |
| Forêts | <ul style="list-style-type: none"> - Aires protégées - Certification forestière - Forêts plantées - Agroforesterie | <ul style="list-style-type: none"> - Paiements pour services environnementaux (PSE) - Mesures incitatives pour les activités certifiées | <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'information sur les stocks de forêt, les flux et la distribution des coûts et avantages - Recherche sur les services écosystémiques |

INTERVENTIONS POUR UNE TRANSITION DE L'ÉCONOMIE VERTE (suite)

| Secteur | Politiques de l'Économie Verte | | |
|---------------|--|---|--|
| | Investissement | Politiques Budgétaires | Renforcement Des Capacités |
| Bâtiments | <ul style="list-style-type: none"> - Nouvelles technologies - Matériaux de construction durables - Expertise dans la conception du projet et l'ingénierie | <ul style="list-style-type: none"> - Taxes sur le carbone ou énergie - Exemptions d'impôt foncier - Subventions et promotions - Prêts bonifiés | <ul style="list-style-type: none"> - Les codes et les normes de construction, la conception écologique du bâtiment, l'audit énergétique, l'étiquetage et la certification, etc. |
| Pêche | <ul style="list-style-type: none"> - Régler la capacité de pêche - Établissement d'aires protégées - Recherche scientifique | <ul style="list-style-type: none"> - Réforme fiscale écologique - Redirection des subventions nuisibles à des activités vertes | <ul style="list-style-type: none"> - Programmes de sensibilisation sur la consommation de poisson - Programmes de formation - Meilleures pratiques |
| Manufacturier | <ul style="list-style-type: none"> - Fabrication en circuit fermé - Technologie efficace pour l'énergie et l'eau | <ul style="list-style-type: none"> - La suppression des subventions nuisibles - Taxer les émissions de déchets et/ou matériaux d'extraction - Mesures incitatives pour les technologies vertes | <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des consommateurs - Études d'impact sur l'environnement - Programmes de formation |
| Déchets | <ul style="list-style-type: none"> - Services de collecte - Gestion des déchets solides urbains - Récupération des sites contaminés | <ul style="list-style-type: none"> - Taxes volumétriques sur les déchets - Pay-as-you-throw (PAYT) - Crédit de recyclage | <ul style="list-style-type: none"> - Programmes de certification nationale - Réutilisation des déchets - Programmes de formation |

INTERVENTIONS POUR UNE TRANSITION DE L'ÉCONOMIE VERTE (suite)

| Secteur | Politiques de l'Économie Verte | | |
|-----------|---|--|--|
| | Investissement | Politiques Budgétaires | Renforcement Des Capacités |
| Transport | <ul style="list-style-type: none"> - Infrastructures de transport public - Véhicules verts et carburants à faible teneur de carbone - Travail à distance | <ul style="list-style-type: none"> - Dépôt-remboursement axes sur les combustibles fossiles - Frais de congestion - Subventions pour les véhicules et les modes de transport à faibles émissions de carbone | <ul style="list-style-type: none"> - Information du public - Gestion de la mobilité et de la formation des conducteurs - Meilleures pratiques |
| Tourisme | <ul style="list-style-type: none"> - Infrastructure - Conservation de l'environnement - Améliorations technologiques | <ul style="list-style-type: none"> - Réduction d'impôt et des subventions - Paiement pour les services environnementaux (PSE) | <ul style="list-style-type: none"> - Compétences de la force de travail - Campagnes de sensibilisation du public sur le tourisme durable |
| Villes | <ul style="list-style-type: none"> - Infrastructures de transport public - Nouveaux dispositifs de surveillance et de comptage intelligent | <ul style="list-style-type: none"> - Incitations fiscales et suppression des subventions nuisibles - Mise aux enchères des terres et des véhicules | <ul style="list-style-type: none"> - Intégration des programmes en environnement en milieu scolaire - Projets de démonstration |

Source: PNUE (2011), "Towards a Green Economy. Pathways to Sustainable Development and Poverty Eradication", UN Publications.

ANNEXE 4

CADRE DES QUESTIONS ET INDICATEURS POUR CHAQUE ÉTAPE DE L'ANALYSE

| | | |
|--|---|--|
| Choix des secteurs : identification des problèmes et des opportunités | Prise en compte de la vision du pays et de ses priorités nationales | Quels sont les objectifs sociaux, économiques et environnementaux au niveau national ? Quel est le calendrier pour atteindre ces objectifs ? Les résultats obtenus sont-ils satisfaisants ? |
| | Collecte des données et analyse des tendances | La performance des indicateurs clés spécifiques est-elle acceptable ? Les données sont-elles disponibles ? Quelles sont les lacunes existantes, en termes de disponibilité et de qualité ? Existe-t-il une corrélation spécifique (et une relation causale) entre les principaux indicateurs ? |
| Identification des options d'intervention : la formulation des politiques | Définition des objectifs et des cibles à atteindre | Quels sont les objectifs spécifiques de la stratégie de l'économie verte ? Sont-elles compatibles avec les objectifs nationaux de développement ? Vont-ils créer des avantages supplémentaires dans d'autres secteurs ? Où peuvent-ils créer de nouveaux défis dans d'autres secteurs ? |
| | Identification des options d'intervention (politiques et investissements) | Quelles sont les politiques en cours de discussion ? Quels sont leur coût et l'efficacité attendue ? Dans quel autre contexte, ont-elles été appliquées et ont-elles réussi ? Est-ce que ces politiques nécessitent un investissement initial élevé ? |
| Évaluation des options d'intervention : évaluation de la politique | Évaluation des impacts au sein de différents secteurs | Quels sont les impacts attendus dans tous les secteurs (pour les indicateurs sociaux, économiques et environnementaux pour chacun des secteurs concernés) ? Quels sont les coûts de l'intervention, les coûts évités (induits par les politiques ; par exemple, économies d'eau et d'énergie) et les avantages ajoutés ? |
| | Choix des options d'intervention | Avez-vous décidé des politiques à utiliser en fonction de leur contribution à la performance de l'ensemble du système, plutôt que de leur contribution à un seul but ou un seul secteur ? |

**CADRE DES QUESTIONS ET INDICATEURS POUR CHAQUE ÉTAPE DE L'ANALYSE
(suite)**

| | | |
|--|---|---|
| Élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action : prise de décision | Évaluation des impacts au cours du temps, selon le secteur et les acteurs | Quels sont les impacts de l'action (et de l'inaction) à court, moyen et long termes ? Y a-t-il des impacts qui sont négatifs à court terme, mais seront positifs à long terme ? Les coûts et les avantages sont-ils équitablement répartis entre les acteurs clés (par exemple, secteurs public et privé) ? |
| | Définition de la stratégie et d'un plan d'action | Est-il possible d'identifier une stratégie qui combine des interventions pour maintenir les avantages à long terme pour tous les acteurs et améliorer la performance de tous les secteurs clés (et les objectifs de développement) ? |
| Mise en œuvre de la stratégie, suivi et évaluation des progrès : mise en œuvre des politiques, suivi et évaluation | Définition des rôles et responsabilités et mise en œuvre du plan d'action | Quelles sont les principales parties prenantes à impliquer pour le succès de la mise en œuvre des politiques ? Sont-elles représentatives des différents secteurs impliqués dans différents rôles et responsabilités ? |
| | Évaluer les impacts selon le secteur et les acteurs | Les impacts réels des politiques sont-ils conformes aux attentes, au cours du temps, à travers les secteurs et les acteurs ? Le problème initial sera-t-il résolu ? Les objectifs identifiés au début du processus de planification sont-ils atteints ? Y a-t-il des mesures complémentaires qui pourraient être conçues et mises en œuvre pour améliorer la performance du système ? |

ANNEXE 5

L'ÉCONOMIE VERTE ET LES ODD

La Déclaration du Millénaire des Nations Unies a été adoptée par les dirigeants mondiaux en 2000, et sa mise œuvre a été tracée par les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ces OMD, au nombre de huit, touchaient les domaines de la réduction de la pauvreté, l'éducation, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, des enfants et la santé maternelle, la durabilité environnementale, la réduction du VIH/SIDA et autres maladies transmissibles, et la construction d'un partenariat mondial pour le développement.

Un des principaux résultats de la Conférence de Rio +20 (juin 2012), a été l'accord par les pays à lancer un processus visant à élaborer un nouvel ensemble d'objectifs de développement durable, basé sur les OMD et convergeant avec l'agenda de développement post-2015. Les Objectifs de développement durable (ODD) – qui remplacent les OMD – ont donc été adoptés le 25 septembre 2015, au début de la 70e Session des Nations Unies.

Figure X. Les 17 Objectifs de développement durable (ODD)

| | |
|----|---|
| 1 | Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde. |
| 2 | Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable. |
| 3 | Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge. |
| 4 | Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. |
| 5 | Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. |
| 6 | Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau. |
| 7 | Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable. |
| 8 | Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. |
| 9 | Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation. |
| 10 | Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre. |

| | |
|----|---|
| 11 | Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. |
| 12 | Établir des modes de consommation et de production durables. |
| 13 | Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. |
| 14 | Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable. |
| 15 | Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité. |
| 16 | Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. |
| 17 | Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser. |

Parmi les 17 ODD adoptés en septembre 2015, certains intègrent davantage les principes de l'économie verte (en vert dans le tableau). Voici comment l'économie verte peut précisément aider à atteindre certains des objectifs encadrés en vert.

(2) Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

Une transformation des paradigmes prédominants de l'agriculture d'aujourd'hui est urgente, parce que l'agriculture conventionnelle telle que pratiquée dans le monde développé a atteint des niveaux de productivité élevés principalement par les niveaux élevés des intrants, comme les engrais chimiques, les herbicides et les pesticides ; vaste mécanisation agricole ; forte utilisation de carburants de transport ; une utilisation accrue de l'eau qui dépasse souvent les taux de recharge hydrologiques ; et les variétés de cultures à rendement plus élevé résultant en une empreinte écologique élevée (World Bank, 2008). L'agriculture qui repose sur une vision de l'économie verte intègre les apports de ressources organiques disponibles localement et les processus biologiques naturels pour restaurer et améliorer la fertilité des sols ; parvenir à une utilisation de l'eau plus efficace ; accroître la production végétale et de la diversité de l'élevage ; soutenir la gestion intégrée des ravageurs et des mauvaises herbes et favoriser l'emploi et les petites exploitations et les fermes familiales. L'agriculture durable verte pourrait nourrir la population mondiale jusqu'en 2050 si les efforts de transition à travers le monde sont immédiatement lancés. Cette transformation devrait notamment se

concentrer sur l'amélioration de la productivité agricole des petits exploitants agricoles et les fermes familiales dans les régions où la croissance démographique et l'insécurité alimentaire sont les conditions les plus sévères (Tillman et al., 2002).

(6) Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.

L'accès à l'eau potable et des services d'assainissement adéquats est essentiel pour l'avenir de tous les ménages. L'eau est certainement fondamentale dans la production alimentaire et fournit des services écosystémiques pour la production industrielle et la production d'énergie. Les coûts de la réalisation d'une transition seront beaucoup plus faibles si l'augmentation de l'investissement est accompagnée par des améliorations dans la gouvernance. La possibilité d'améliorer les modalités de gouvernance est l'une des plus grandes opportunités pour favoriser la transition vers une économie plus verte. Dans une zone où il y a pénurie d'eau, il est essentiel que les mécanismes de gouvernance soient mis en place pour éviter une surutilisation et la surexploitation de la ressource en eau disponible (ONU, 2010).

(7) Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable.

Les défis posés à la société par le secteur de l'énergie, en termes de sécurité énergétique, le changement climatique, la pollution et les risques pour la santé publique, et de la pauvreté de l'énergie, sont réels et urgents, ce qui rend l'écologisation du secteur énergétique un impératif. Et le niveau absolu de la demande d'énergie va croître avec l'augmentation de la population et du revenu (PNUD, 2009). Augmenter l'efficacité énergétique et passer de l'utilisation de combustibles fossiles aux énergies renouvelables sont deux stratégies cruciales pour l'écologisation du secteur de l'énergie. Pour réduire la pauvreté énergétique, le développement des énergies renouvelables doit être adapté aux circonstances dans les zones rurales où la majorité des pauvres dans les pays en développement vivent. Mini-réseaux et hors-réseaux peuvent fournir un moyen efficace de fournir de l'électricité aux pauvres, tout en réduisant les émissions de GES.

(8) Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Le principe d'une économie plus verte rejoint totalement le 8e Objectif de développement durable. Il est certain que cette nouvelle approche aura un impact sur plusieurs secteurs de l'activité économique d'un pays, mais comme on l'a vu plus haut, l'impact le plus important à considérer est celui de la préservation de la nature, sur laquelle repose la condition sociale et la santé des populations locales. Il va sans dire que promouvoir l'économie verte à l'échelle nationale doit passer également par la création d'emplois dits « verts », comme le recyclage, la production d'une énergie propre adaptée au contexte local, etc.

(9) Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

Le secteur des infrastructures devrait être au centre de toute tentative d'utiliser les ressources plus efficacement. Les bâtiments consomment une grande partie de l'approvisionnement mondial en énergie, mais les possibilités d'améliorer l'efficacité sont énormes et le secteur a un potentiel remarquable pour réduire les émissions mondiales de GES. Grands gains peuvent également être obtenus à partir d'une approche plus large, plus globale de bâtiments ; une perspective de cycle de vie qui couvre chaque étape de la conception du bâtiment et de l'extraction des ressources à la construction et à l'utilisation et à travers la démolition et le recyclage ou l'élimination des matériaux de construction (WBCSD, 2009). En plus des bâtiments, des routes, des ports et d'autres grands projets d'infrastructure (par exemple celles visant à la création de nouveaux corridors économiques en Afrique et en Asie du Sud-Est) jouent un rôle important dans l'élaboration de l'utilisation et de l'aménagement du territoire au niveau local, ce qui serait à son tour impact sur la nature et la disponibilité des services critiques de l'écosystème.

(11) Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

Les villes sont où certains des défis les plus urgents de la planète sont concentrés : la surexploitation de ressources et la consommation d'énergie, les émissions de carbone, la pollution et la santé. Mais les villes sont aussi où l'espoir est. Ils sont des aimants qui attirent des centaines de millions de migrants ruraux à la recherche d'opportunités économiques. L'effet net de l'urbanisation sur la réduction de la pauvreté a été efficace au niveau mondial. Bien que l'urbanisation a été accompagnée par une pression accrue sur l'environnement urbain et l'augmentation de la population urbaine pauvre, ces problèmes ne sont pas insurmontables. Le verdissement des villes peut également produire un ensemble d'avantages économiques et sociaux plus larges (World Bank, 2010). Tout d'abord, avec la réduction des émissions de carbone par habitant, la densification comme une stratégie de verdissement tend à améliorer la productivité, promouvoir l'innovation, et réduire le coût en capital et d'exploitation des infrastructures. La densification peut aussi augmenter la congestion et le coût de la vie locale, mais des stratégies et interventions pour subventionner les coûts de logement des villes peuvent aider à atténuer ces risques.

(14) Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

L'écologisation du secteur de la pêche par (1) la reconstruction épuisé les stocks et (2) la mise en œuvre une gestion efficace pourrait augmenter l'ensemble des prises de poissons de mer, et augmenter la contribution économique des poissons de l'océan à l'économie mondiale, de manière durable. Afin d'atteindre les niveaux de pêche

durables sur les plans économique, écologique et sociale, une réduction sérieuse de la capacité excessive est nécessaire (la World Bank / FAO, 2009). Étant donné la grande différence dans la capacité de capture, le potentiel de création d'emplois, et les implications de subsistance des productions à grande échelle en comparaison avec les navires de pêche à petite échelle, il semble qu'un effort de réduction axé sur des navires à grande échelle pourrait réduire la surcapacité en ayant des coûts socio-économiques inférieurs pour la société (UNEP, 2011). Plus d'investissements sont nécessaires pour améliorer la gestion des pêches dans la plupart des régions du monde. Cela permettrait une application plus efficace de tous les outils de gestion qui sont efficaces, y compris l'évaluation des stocks, le suivi et le contrôle des programmes, des systèmes de quotas transférables et non transférables, et l'expansion des zones marines protégées.

(15) Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

La protection active des forêts tropicales, par exemple, est maintenant perçue comme une priorité pour la gestion des écosystèmes avec un bon rapport coût-efficacité pour réduire les émissions mondiales de carbone. Bien que la perte de carbone forestier puisse être compensée par la plantation d'arbres, et une certaine demande croissante de bois puisse être satisfaite par les plantations, la perte de forêt primaire est souvent irréversible. Il y a des raisons d'être optimiste, mais l'écologisation du secteur des forêts exige un effort soutenu (World Bank, 2004). Plusieurs normes et systèmes de certification ont fourni une base solide pour la gestion durable des forêts, mais leur adoption généralisée exige des politiques cohérentes, des marchés bien développés et un mandat fort. Les aires protégées restent une option importante pour prévenir la perte permanente des écosystèmes critiques et la biodiversité, mais leur application effective et équitable reste un défi. Les PSE émergents et les programmes REDD + sont des programmes ambitieux et innovants pour le financement de l'écologisation du secteur forestier.

EXEMPLES NATIONAUX OU RÉGIONAUX

Cameroun

Les régions septentrionales du Cameroun sont couvertes de savane et sont considérées comme une zone de biodiversité importante. Cependant, ces régions sont menacées par la déforestation par les activités agricoles. Le gouvernement camerounais a récemment lancé une initiative visant à réorganiser les droits légaux des communautés dans le but de promouvoir la gestion participative des forêts. Ce projet a déjà porté ses fruits : plus de 10 000 ha de forêts sont désormais gérés de manière durable, un programme de sensibilisation avec les communautés locales sur l'importance des services écosystémiques a été lancé, les familles locales bénéficient maintenant d'un revenu supplémentaire entre eux provenant de la sylviculture, et les services écosystémiques sont assurés par la prévention de la déforestation (P-EVA, 2015).

Bénin

La zone DANGBO à Porto-Novo, Bénin, est confrontée à une augmentation de la migration urbaine des jeunes chômeurs et des femmes. En outre, la ville souffre d'un manque d'installations de traitement des déchets qui provoque des problèmes de santé publique. Dans ce contexte, l'ONG Jevev a lancé une campagne pour communiquer à la population locale la valeur des déchets comme une ressource. Les jeunes et les femmes résidant dans les bidonvilles de la ville sont les principaux bénéficiaires de cette initiative, car ils seront directement impliqués dans la gestion et la mise en œuvre du projet. Ce projet apportera les avantages suivants : l'installation de conteneurs de déchets publics, la réduction des maladies liées à l'hygiène comme le choléra et la dysenterie, et l'autonomisation des jeunes et des femmes (P-EVA, 2015).

Région du Sahel

Dans la région du Sahel, une ONG locale tente de diffuser les pratiques de construction qui sont plus adaptées aux conditions environnementales locales. À cette fin, l'ONG popularise une technique de construction ancienne, connue sous le nom « Voûte Nubienne », qui au cours des dernières décennies est tombé hors de la pratique. Cette technique de construction est à faible consommation d'énergie, à faible coût, utilise des matériaux de construction qui sont disponibles au niveau local, et assure une bonne efficacité thermique. En outre, cette technique est facile à apprendre et à transmettre afin que les chômeurs locaux puissent apprendre un ensemble utile de compétences et de savoir-faire qui peuvent être vendus sur le marché (P-EVA, 2015).

Burkina Faso (PNUE, 2015)

En 2013, le Plan national d'investissement pour l'environnement et le développement durable a été approuvé. Il vise à promouvoir une économie verte à travers un objectif d'accroissement du financement de 100 millions USD en faveur d'une durabilité environnementale favorable aux pauvres. Au cours de la même année, le Burkina

Faso a mis en œuvre sa Stratégie pour une économie verte visant à faciliter le développement dans différents secteurs, en indiquant des recommandations pour aller de l'avant.

Égypte (PNUE, 2015)

Le rapport « Égypte verte : une vision pour demain » (*The Green Egypt : A Vision for Tomorrow*) stipule explicitement que le Conseil national égyptien pour la compétitivité intégrera la Transformation verte dans ses stratégies actuelles. En outre, le Conseil national du développement durable a élaboré son Cadre national pour le développement durable afin de promouvoir la croissance économique, réduire les pressions exercées sur l'environnement et améliorer la justice sociale.

Sénégal (PNUE, 2015)

La Stratégie nationale de développement économique et social (2013-2017) du Sénégal mentionne spécifiquement la « promotion de l'économie verte » parmi les objectifs stratégiques pour parvenir à une croissance durable.

Sierra Leone (PNUE, 2015)

Les autorités sierra-léonaises sont actuellement en train d'intégrer la croissance inclusive dans leur future stratégie de développement. Cette stratégie de développement cherchera à intégrer la croissance verte dans le Programme pour la prospérité du pays. Grâce à son Programme pour le changement et son Programme pour la prospérité, la Sierra Leone s'est alignée sur certains éléments d'une approche de croissance verte.

Tunisie (PNUE, 2015)

Le Rapport national sur le développement durable de la Tunisie a intégré la promotion de l'économie verte, l'éradication de la pauvreté et le renforcement de l'institutionnalisation environnementale. À ce jour, la Tunisie démontre des progrès importants dans le sens de sa transition vers une économie verte : on estime qu'en 2010, l'économie tunisienne avait créé 102 000 emplois verts, la majeure partie dans les secteurs de l'eau et des déchets, de l'agriculture et des services. La GIZ rapporte que 2 500 emplois directs ont été créés dans les seuls secteurs de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique entre 2005 et 2010, dont 60 % ont été générés par une seule initiative spécifique : le programme PROSOL pour les chauffe-eau solaires.

Cambodge (GGBP, 2014)

« Au Cambodge, la croissance verte vise à harmoniser les objectifs en matière de développement et d'environnement par la mise en œuvre de politiques conçues pour répondre aux besoins de tous, notamment des plus défavorisés, créer des emplois, renforcer la résilience de l'environnement et des populations face aux impacts négatifs, et ainsi soutenir la croissance économique et le bien-être humain et environnemental sur le long terme. Cette Feuille de route vise également à promouvoir le statut des femmes pour la réalisation d'une société fondée sur l'égalité des sexes. » (Royaume du Cambodge, 2009)

EXEMPLES SECTORIELS

AGRICULTURE

Afrique

La Fondation africaine pour la technologie agricole dirige un partenariat public-privé appelé WEMA destiné à développer un maïs africain résistant à la sécheresse en utilisant les méthodes de sélection conventionnelles, la sélection assistée par marqueurs et les biotechnologies. L'objectif à long terme est de mettre du maïs tolérant à la sécheresse et libre de droits à la disposition des petits exploitants en Afrique par le biais de compagnies semencières africaines afin d'atténuer le risque de sécheresse, de stabiliser les rendements des cultures et d'encourager les petits exploitants à adopter de bonnes pratiques de gestion agricole. Des efforts sont actuellement entrepris au Kenya, au Mozambique, en Afrique du Sud, en Tanzanie et en Ouganda. Les essais des biotechnologies ont démarré en 2010.

Ouganda

Le gouvernement ougandais a pris plusieurs mesures importantes en transformant la production agricole conventionnelle en un système d'agriculture biologique qui interdit l'utilisation d'intrants synthétiques, tels que médicaments, engrais ou pesticides. Les exportations de produits biologiques représentent une part importante de l'économie ougandaise. L'agriculture durable est considérée comme un moyen d'améliorer les moyens de subsistance de la population car elle pourrait apporter des bénéfices significatifs pour l'économie du pays, la société et l'environnement.

PÊCHE

Bangladesh

Le programme de Gestion communautaire des écosystèmes aquatiques (MACH – *Management of Aquatic Ecosystems through Community Husbandry*) a été lancé en 1998 pour inverser les tendances en matière de dégradation des zones humides et de concentration des revenus au profit d'une poignée de détenteurs de concessions au Bangladesh. Le programme MACH est un processus pluridisciplinaire, multisectoriel et participatif de planification, mise en œuvre et suivi pour la gestion durable des ressources des zones humides. Un des éléments clés de l'approche du programme MACH pour la gestion durable des zones humides est qu'elle a créé des Organisations de gestion des ressources (OGR), chacune représentant tous les groupes de parties prenantes pour une partie spécifique du système de zones humides. Les OGR ont travaillé sur la protection des cours d'eau, et pour répondre aux problèmes identifiés par les communautés dans ces régions, ce qui a amené à la mise en place de règles et de limites sur l'utilisation et la restauration des habitats humides, notamment par la plantation d'arbres. Pour compenser les difficultés causées par les restrictions sur la pêche, les ménages pauvres reçoivent aussi une formation professionnelle et des micro-prêts pour démarrer de nouvelles entreprises. Le succès du programme MACH repose sur l'intérêt propre de la communauté et son appropriation du programme.

Rodrigues

Sur l'île autonome de Rodrigues, qui se trouve à environ 600 km au nord-est de l'île Maurice, la pêche au poulpe - appelée « ourite » localement - constitue une activité économique traditionnelle depuis des générations. Cette pêche n'étant pas réglementée, cela a inévitablement conduit à un déclin du stock d'*Octopus cyanea*, principalement en raison des prises de poulpes juvéniles. Pour éviter l'effondrement des stocks, une fermeture de la pêche a été jugée nécessaire. La pêche au poulpe a été déclarée fermée, pour la première fois dans l'histoire de l'île, pendant deux mois du 13 août au 12 octobre 2012. Le suivi post-ouverture de la pêche a démontré les avantages à court et à moyen terme de la période de repos biologique. Les volumes importants débarqués immédiatement après la réouverture de la pêche ont probablement constitué l'effet le plus évident de ces deux mois de fermeture. Bien que l'augmentation observée au début soit en partie due à l'effort de pêche exceptionnellement important au cours des premiers jours (« ruée » sur les poulpes dans toute l'île), la PUE (prise par unité d'effort) qui était en moyenne de 1,1 livre par pêcheur et par heure avant la fermeture a été multipliée par 7,6, immédiatement après la réouverture. Suite à cette première fermeture temporaire, les débarquements annuels pour 2012 (570,7 t) sont presque revenus à leur niveau de 2003 (508,2 Mt), après avoir diminué au cours des quinze dernières années. Ces résultats sont d'autant plus convaincants que nous savons que la moitié de ce volume a été débarquée au cours des trois mois qui ont suivi la fermeture (quatrième trimestre de 2012). Les exportations de poulpe vers l'île Maurice avaient régulièrement diminué, passant de 278 tonnes en 2005 à 79 tonnes en 2011, soit le niveau le plus bas jamais enregistré ; en 2012 les exportations ont atteint un volume de 185 tonnes (sans compter les quantités significatives amenées à l'île Maurice par des particuliers).

EAU

Zambie (GGBP, 2014)

La zone du projet Chiansi a longtemps été caractérisée par la pauvreté et la sous-utilisation des ressources disponibles sur place : le sol, la main d'œuvre et l'eau. La ressource en eau abondante de la rivière Kafue située à proximité pourrait transformer les conditions de vie des agriculteurs de subsistance dépendants du débit de l'irrigation pluviale. Le principal obstacle était que les petits exploitants pauvres ne pouvaient jamais se permettre d'avancer les coûts initiaux de l'infrastructure du système d'irrigation qui aurait mis ces ressources en eau à leur disposition. Par conséquent, même si les petits exploitants détiennent des droits sur l'eau, ils ne sont pas en mesure de les utiliser. L'idée de base du projet Chiansi est de fournir un système d'irrigation aux petits exploitants afin de faire vivre une agriculture commerciale à petite échelle. Un projet pilote initial réussi, couvrant 156 hectares, est actuellement élargi pour couvrir 1700 hectares. Ce modèle est également envisagé pour d'autres régions de la Zambie, et plus globalement en Afrique (Palmer et al., 2010).

Équateur

Le fonds pour la protection de l'eau (FONAG) a été créé en 2000 sous la forme d'un fonds d'affectation spéciale auquel les utilisateurs d'eau à Quito pouvaient contribuer pour soutenir les activités de gestion et de conservation des bassins versants afin de protéger et améliorer l'alimentation en eau de l'agglomération. Le Fonds constitue un dispositif de paiement des services environnementaux, dans lequel les utilisateurs locaux des ressources en eau, notamment la société de distribution de l'eau et la société de distribution d'électricité, apportent une contribution régulière dans le cadre d'un système d'auto-imposition. Depuis la création et le succès du FONAG, plus de dix autres fonds spécialisés dans l'eau ont été créés ou sont en cours de création dans la région, ainsi qu'au Pérou et au Mexique.

FORÊT

Costa Rica (GGBP, 2014)

Le gouvernement du Costa Rica a introduit le programme des Paiements pour services environnementaux (PSE) de manière à s'attaquer aux importants taux de déforestation dans les terres forestières privées. Le programme PSE part à la base d'un concept de subventions, en reconnaissant les services environnementaux et les activités économiques associées fournis par les forêts au-delà de la valeur commerciale du bois, et en fournissant une indemnisation par rapport à ceux-ci. Le programme PSE est financé par un certain nombre de sources différentes - nationales, internationales, privées et publiques. Au niveau national, le Costa Rica a contribué à hauteur de plus de 170 millions USD au budget national du programme depuis son lancement en 1993, principalement au travers de deux mécanismes : une taxe sur les carburants et une tarification spéciale sur l'eau. Le gouvernement a également introduit des Certificats de services environnementaux (CSA), un mécanisme d'atténuation des risques qui vise à mobiliser des ressources du secteur privé au niveau national et international pour des projets menés dans le cadre du programme PSE (Rodriguez, 2012).

Indonésie

En 2000, la population autochtone Masyarakat Adat du village de Ngata Toro s'est vu attribuer par le gouvernement indonésien des droits sur des ressources au sein du Parc national de Lindu, leurs terres ancestrales. Ils ont ensuite mis en place une entreprise d'écotourisme et des activités complémentaires d'agriculture biologique (canards, porcs, fermes piscicoles) et d'artisanat (utilisation de rotin, bambou et écorces d'arbres). Plusieurs villages ont depuis tenté de reproduire le modèle de Ngata Toro.

SECTEUR MANUFACTURIER

Production d'acier (PNUE, 2011)

Dans une étude de 2007 (Commission européenne, 2007), le cabinet GHK Consultants a évalué la signification économique de l'environnement en termes d'emploi, de production et de valeur ajoutée associée à l'éventail des activités qui utilisent ou contribuent aux ressources naturelles dans l'UE-27. L'un des scénarios politiques examinés se base sur l'hypothèse d'un remplacement de 10 % en valeur des matières premières pour la production d'acier en passant de matériaux vierges à des matériaux recyclés. L'impact direct initial est neutre, car la réduction de la production d'un secteur est compensée par l'augmentation de la production d'un autre secteur. Cependant, l'impact indirect net (notamment induit) de cette substitution aboutit à une augmentation de la production d'environ 197 millions d'euros et à 1 781 emplois supplémentaires. L'ajout des effets directs et indirects indique que cette substitution permettrait un résultat supérieur de 197 millions d'euros et la création de 3 641 emplois (1 860 directs et 1 781 indirects).

Éco-étiquetage (PNUE, 2011)

Les institutions publiques peuvent aider à la validation et l'harmonisation des dispositifs d'éco-étiquetage, et mettre en place des programmes de sensibilisation et d'éducation des consommateurs pour s'assurer que ces derniers soient à même de prendre des décisions informées et de reconnaître les nouvelles étiquettes et dispositifs d'information sur les produits. Une étude réalisée pour le Groupe ETFP (Processus d'établissement des faits concernant le commerce éthique) qui englobe Consumers International, ISEAL et d'autres organisations, a conclu que la réglementation des allégations commerciales (environnementales) est fréquente et que l'autoréglementation semble devenir plus courante (Symbeyond Research Group, 2010). Au cours des dernières années, des programmes d'éco-étiquetage ont été initiés au Brésil, en Chine, en Inde, en Afrique du Sud, en Indonésie, en Thaïlande et en Tunisie (Worldwatch Institute 2004). En plus d'introduire ces dispositifs en collaboration avec le secteur privé, le secteur public peut aussi montrer l'exemple et soutenir des dispositifs et normes d'éco-étiquetage reconnus par le biais de ses propres programmes d'approvisionnement durables.

DÉCHETS

Corée

Le système de « Responsabilité Élargie du Producteur » (REP) du gouvernement coréen exige des fabricants et importateurs qu'ils recyclent une certaine quantité de leurs produits. On estime que le recyclage de 6,067 millions de tonnes de déchets en cinq ans depuis la mise en œuvre du système REP en 2003 a permis d'économiser plus de 1,6 milliard USD. En 2008, un total de 69 213 tonnes de produits en plastique ont été recyclés, soit un bénéfice économique d'environ 69 millions USD. En

outre, sur une période de quatre ans (entre 2003 et 2006) le système de REP a permis de créer 3 200 nouveaux emplois.

Les bénéfices environnementaux du système REP sont tout aussi remarquables. En recyclant les articles soumis à la politique de la REP au lieu de procéder à leur enfouissement ou à leur incinération, les émissions de CO² ont été réduites chaque année en moyenne de 412 000 tonnes. En outre, on estime qu'à la suite de ces efforts, environ 23 532 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (CO²) provenant de la mise en décharge ou de l'incinération du plastique ont pu être évitées.

Japon (PNUE, 2011)

Une campagne de recyclage visant à collecter les téléphones mobiles usagés au Japon a été lancée en novembre 2009 et a fait intervenir la participation de 1 886 magasins et supermarchés. Les personnes qui ont ramené un téléphone mobile usagé en échange de l'achat d'un nouvel appareil se sont vu inviter à participer à une loterie pour gagner des bons d'achat d'une valeur de 1 000 à 50 000 yens (entre 12 et 600 USD) en fonction du prix du téléphone mobile acheté. En seulement quatre mois, l'initiative a permis de collecter 569 464 téléphones mobiles contenant des métaux précieux, soit à un total de 22 kg d'or, 140 mg d'argent, 10 g de cuivre et 4 mg de palladium. Source : Mohanty (2010)

CONSTRUCTION

Type de construction (PNUE, 2011)

Pour la majorité des pays hors OCDE, qui présentent un déficit en logements important, le plus grand potentiel de réduction de la demande énergétique proviendra de la nouvelle génération de bâtiments respectant des normes de performances de conception plus économes (WBCSD 2007a). Il en résulte que le principal argumentaire économique et environnemental pour le secteur résidentiel et commercial de l'OCDE dépendra de la mise aux normes des bâtiments existants, tandis que les pays hors OCDE devront investir lourdement dans de nouvelles formes de conception durable allant au-delà des performances de chacun des bâtiments.

Chine (PNUE, 2011)

En Chine, la demande en logements multifamiliaux va continuer à croître rapidement en raison de l'exode rural et de l'accroissement des revenus. Entre 2010 et 2050, le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD) estime que la demande d'électricité dans les bâtiments multifamiliaux augmentera de 200 % pour l'éclairage et de 325 % pour les appareils ménagers. L'analyse menée par le WBCSD (2009) s'intéresse à l'impact de l'amélioration de l'efficacité énergétique bâtiments multifamiliaux classiques en Chine (un bâtiment de six étages contenant 36 appartements) sur une période de 45 ans allant de 2005 à 2050.

Le principal impact est une amélioration de 76 % de l'efficacité énergétique des bâtiments, permise par une série d'interventions de conception et de gestion, notamment une enveloppe de bâtiment mieux conçue et mieux isolée, des réglages de la température au niveau des appartements et des sous-compteurs électriques. Si elles étaient appliquées au niveau national dans toute la Chine, ces mesures pourraient aboutir à une économie totale d'environ 225 milliards de kWh par an, soit 12 milliards de dollars par an. Source : WBCSD (2009)

TRANSPORT

Mexique

En 2005, la ville de Mexico a ouvert Metrobus, un couloir de BRT mis en place le long de l'une des rues les plus fréquentées de la ville. Metrobus a remplacé environ 350 autobus standard par 97 nouveaux véhicules BRT articulés. Certains des véhicules BRT appartiennent à une société privée, CISA, et certains appartiennent à une société publique, RTP. Les véhicules ont une capacité maximale de 160 passagers et une fréquence de passage extrêmement élevée, avec environ 56 passages en heure de pointe sur la moitié nord du parcours. En 2011, le BRT transportait environ 250 000 passagers par jour. Un fonds d'affectation spéciale gère, investit et distribue toutes les recettes tirées de la vente des billets. Le fonds spécial passe directement contrat avec un entrepreneur spécialisé dans la perception du prix des billets qui, entre autres choses, fournit l'équipement de perception, vend des cartes à puce, collecte les recettes et les verse sur le fonds spécial.

France

La France a mis en place un système de bonus-malus pour les voitures personnelles en 2007 afin de retirer les vieux véhicules polluants de la route et d'encourager les fabricants à développer des véhicules à faibles émissions en orientant le choix des consommateurs. Ce système fournit une prime aux personnes qui achètent une nouvelle voiture qui émet moins de 130 grammes (g) de dioxyde de carbone (CO²) par kilomètre (km), tout en appliquant une pénalité pour les personnes qui achètent une nouvelle voiture qui émet plus de 160 g de CO²/km. Le niveau du bonus ou du malus dépend de la quantité de CO² émise par la voiture.

TOURISME

Inde (PNUE, 2011)

L'Inde est connue pour ses grands écosystèmes, parmi lesquels l'Himalaya et les Ghâts occidentaux. L'Inde compte 661 zones protégées avec 100 parcs nationaux, 514 réserves naturelles, 43 réserves de conservation et quatre réserves communautaires dans différentes zones géographiques, couvrant au total près de 5 % de la zone géographique du pays (MoEF 2011). Tirant parti de ces ressources, des opérations d'écotourisme en Inde ont permis d'accroître significativement la participation

communautaire, l'implication des groupes autochtones, des communautés vivant des forêts et des femmes, de partager les ressources au niveau local avec des cadres conçus localement, et d'utiliser des technologies autochtones. Les revenus générés sont utilisés pour assurer des services de tourisme de qualité ainsi que pour améliorer les conditions de vie des communautés bénéficiaires. En se basant sur les Lignes directrices et la Politique d'écotourisme élaborées par le ministère indien du Tourisme en 1998, le ministère de l'Environnement et des Forêts en juin 2011 a appelé les gouvernements des différents États à concevoir des politiques pour faciliter les programmes de tourisme dans les zones protégées du pays. De plus, le 12^e Plan quinquennal (2012-2017) du gouvernement indien vise à accroître le bénéfice net des activités de tourisme pour les pauvres, et souligne également que les recettes générées par les opérations de tourisme doivent être utilisées pour la gestion des zones protégées (India Tourism, 2011).

Liban

Le Liban est un petit pays montagneux d'une superficie de 10 450 km² qui bénéficie d'un climat méditerranéen tempéré et de hautes montagnes avec des paysages spectaculaires, une couverture neigeuse importante en hiver, et un plateau intérieur avec un temps sec et plusieurs fleuves et rivières. Le pays possède en outre un riche patrimoine culturel avec des villes et villages historiques et cinq sites du patrimoine mondial de l'UNESCO. Plusieurs projets orientés vers une économie verte ont été mis en place au Liban. Ces projets contribuent à l'amélioration du bien-être, à la réduction des inégalités sociales, et à l'atténuation des risques environnementaux, tout en favorisant une utilisation plus efficace des ressources naturelles. Parmi les exemples de projets environnementaux, on peut citer des réserves de biosphère, une gestion améliorée des déchets, et des projets d'agriculture biologique et d'écotourisme.

ÉNERGIE

Maurice

Le degré élevé de volatilité sur les marchés pétroliers a augmenté la sensibilisation des décideurs locaux à l'Île Maurice de la nécessité de réduire la dépendance sur les combustibles fossiles en augmentant l'utilisation des énergies renouvelables et en investissant dans l'efficacité énergétique. Le ministère de l'énergie et des services publics (MoEPU) a donc formulé une « de longue durée Stratégie énergétique » qui vise à : (1) réduire la vulnérabilité causée par la dépendance des combustibles fossiles importés et leurs prix volatils ; (2) promouvoir la croissance économique et la création d'emplois ; (3) décentraliser l'approvisionnement en énergie ; (4) assurer une énergie abordable pour les consommateurs ; et (5) assurer un développement durable à long terme en ligne avec le concept de « Maurice Île Durable » (MID). Ces interventions sont synergiques dans la façon dont ils soutiennent les objectifs clés de la stratégie énergétique à long terme.

Chine

En Chine, une combinaison d'investissements et les incitations politiques ont encouragé des améliorations dans le développement à la fois de l'énergie éolienne et l'énergie solaire. En 2005, la Chine a adopté la loi sur l'énergie renouvelable qui sert comme cadre principal pour le développement du secteur. La loi offre une variété d'incitations financières, comme un fonds national pour favoriser le développement des énergies renouvelables, des prêts à prix réduit et des préférences fiscales pour les projets d'énergie renouvelable, et l'obligation pour les opérateurs de réseaux d'électricité acheter les ressources des producteurs d'énergie renouvelables enregistrés (PNUE, 2010). Ce flux croissant d'investissements a en particulier bénéficié des PME nationales.

L'*Organisation internationale de la Francophonie* (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble à ce jour 80 États et gouvernements dont 57 membres et 23 observateurs. Le Rapport sur la langue française dans le monde 2014 établit à 274 millions le nombre de locuteurs de français.

Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Madame Michaëlle Jean est la Secrétaire générale de la Francophonie depuis janvier 2015.

57 États et gouvernements membres

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Royaume de Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cabo Verde • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • République centrafricaine • Chypre • Comores • Congo • République démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • Ex-République yougoslave de Macédoine • France • Gabon • Ghana • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Principauté de Monaco • Niger • Qatar • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Fédération Wallonie-Bruxelles

23 observateurs

Autriche • Bosnie-Herzégovine • Costa Rica • Croatie • République dominicaine • Émirats arabes unis • Estonie • Géorgie • Hongrie • Kosovo • Lettonie • Lituanie • Mexique • Monténégro • Mozambique • Pologne • Serbie • Slovaquie • Slovénie • République tchèque • Thaïlande • Ukraine • Uruguay

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris France

Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00

www.francophonie.org



L'*Institut de la Francophonie pour le développement durable* (IFDD) est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et son siège est à Québec.

À l'origine dénommé *Institut de l'Énergie des Pays ayant en commun l'usage du Français* (IEPF), l'IFDD est né en 1988 peu après le IIe Sommet de la Francophonie, tenu à Québec en 1987. Sa création faisait suite aux crises énergétiques mondiales et à la volonté des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones de conduire une action concertée visant le développement du secteur de l'énergie dans les pays membres. En 1996, l'Institut inscrit les résolutions du Sommet de la Terre de Rio-1992 comme fil directeur de son action et devient l'*Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie*. Et en 2013, à la suite de la Conférence de Rio+20, il prend la dénomination *Institut de la Francophonie pour le développement durable* (IFDD).

Sa mission est de contribuer :

- à la formation et au renforcement des capacités des différentes catégories d'acteurs de développement des pays de l'espace francophone dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement pour le développement durable ;
- à l'accompagnement des acteurs de développement dans des initiatives relatives à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes de développement durable ;
- à la promotion de l'approche développement durable dans l'espace francophone ;
- au développement de partenariats dans les différents secteurs de développement économique et social, notamment l'environnement et l'énergie, pour le développement durable.

L'action de l'IFDD s'inscrit dans le Cadre stratégique de la Francophonie, au sein de la mission D « Développement durable, économie et solidarité » et de l'Objectif stratégique 7 « Contribuer à l'élaboration et à la mise en oeuvre du Programme de développement pour l'après-2015 et des Objectifs du développement durable ».

L'Institut est notamment chef de file des deux programmes suivants de la programmation 2015-2018 de l'OIF, mis en oeuvre en partenariat avec d'autres unités de l'OIF :

- Accroître les capacités des pays ciblés à élaborer et à mettre en oeuvre des stratégies régionales nationales et locales de développement durable, inclusives, participatives et axées sur les résultats, aux niveaux régional, national et local;
- Renforcer les capacités des acteurs francophones en vue d'une participation active aux négociations et décisions internationales sur l'économie, l'environnement et le développement durable, ainsi que leur mise en oeuvre.

www.ifdd.francophonie.org



Université Senghor
Université internationale de langue française
au service du développement africain
Opérateur direct de la Francophonie

